

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne**

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-055), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2024-056), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL (à partir de la délibération DE-2024-077), M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2024-055), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. ARCOUET à M. UGALDE, M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DELOBEL à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-076), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO, Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

**Absent(s) :**

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALQUIE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUHART (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2024-055), M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUPREUILH (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ESTEBAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

**M. ETCHEGARAY :** Merci, je rappelle que nous avons le quorum et que nous pouvons commencer notre séance qui, je me hasarde de le dire, peut terminer tôt. Nous allons approuver la séance du précédent Conseil municipal qui s'est tenu le 8 février. Aucune observation ne nous est parvenue, vous savez que vous pouvez les faire en séance, s'il n'y a pas de demande de rectification de ce procès-verbal, il est considéré comme approuvé, je vous remercie.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport qui suit est habituel, il s'agit de rendre compte des décisions prises par le Maire dans l'intersession. Vous avez reçu l'entièreté de cette liste de décisions, il n'y a pas eu de question posée spécialement, il n'y en a pas ce soir, je considère donc qu'il a été donné acte.

**DONT ACTE**

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **2. Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des remparts - Accords-cadres - Lancement de la consultation et signature des accords-cadres**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport suivant, Madame CASTEL, vous avez la parole.

**Mme CASTEL :** Oui, Monsieur le Maire. Donc il s'agit de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des remparts, accords-cadres et lancement de la consultation et signature des accords-cadres. La Ville de Bayonne a hérité d'un patrimoine architectural et paysager remarquable en plein cœur de ville avec près de quatre kilomètres de linéaires de remparts. Elle souhaite se doter d'un plan de restauration pluriannuel au moyen de la désignation de maîtres d'œuvre. Dans ce cadre et selon les caractéristiques précisées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour les marchés de maîtrise d'œuvre en la forme d'un appel d'offres ouvert, à lots séparés, pour une durée de quatre ans et à signer les accords-cadres à intervenir.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, y compris d'avoir suivi le résumé, ça commence bien. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. ETCHEGARAY :** Madame CASTEL, rapport 3.

### **3. Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la médiathèque centrale - Avenant au marché**

**Mme CASTEL** : Oui, également un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la médiathèque centrale, mais surtout un avenant au marché. Le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et extension de la médiathèque centrale, le cabinet Deshoulières et Jeanneau, a fusionné avec le cabinet d'architecture Cambium. Il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre acte de cette modification affectant la structure du titulaire du marché. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant numéro cinq au marché correspondant tel qu'annexé à la note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY** : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée, je vous remercie.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 5, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat),

### **4. DIDAM - Exposition « ZIGOR, Vivre la pente »**

**M. ETCHEGARAY** : Rapport 4, Monsieur UGALDE.

**M. UGALDE** : Il s'agit de l'exposition « Zigor, Vivre la pente » qui aura lieu au DIDAM dans le cadre de la saison 2023 - 2024. Le DIDAM propose, ce printemps, un hommage à deux artistes du territoire de grande renommée. Après Dominique Duplantier, le peintre et poète Zigor sera mis à l'honneur à compter du 3 mai prochain dans le cadre d'un projet en itinérance sur le thème de la pente et de la montagne. Pour la réalisation de ce projet élaboré en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, une enveloppe de 14 000 euros TTC est mise à disposition comprenant la scénographie de l'exposition, son montage, son démontage, sa communication ainsi que la mise en œuvre de son programme culturel. Au vu des éléments figurants en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions amenées à être établies pour la mise en œuvre de ce projet.

**M. ETCHEGARAY** : Merci. Vous avez salué le poète et le peintre, j'ajoute le photographe. Oui, Henri ?

**M. ETCHETO** : Aucun problème sur cette délibération que l'on votera. Mais je n'ai pas l'habitude de ces démarrages de Conseils sur les chapeaux de roue, donc sur la délibération numéro trois, on ne prend pas part au vote. Mais je ne veux pas ralentir le rythme !

**M. ETCHEGARAY :** Non-participation au vote du groupe, on rectifie, c'est fait. Le rapport 4, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre, c'est donc adopté.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **5. Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures - Signature de conventions de mécénat**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport 5, Yves UGALDE encore.

**M. UGALDE :** Là, on évoque le fonds de dotation Bayonne Pays Basque, il s'agit de la signature de conventions de mécénat. Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets, ou ceux de ses partenaires, financés grâce à des mécènes dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat représentant un apport total en numéraire de 14 000 euros, frais de gestion inclus.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ? Oui, Madame, avec le micro.

**Mme HERRERA :** On voudrait intervenir sur le volet culture sur une intervention un peu générale. On vote bien sûr cette délibération, mais on ne souhaite pas faire notre intervention juste après la délibération suivante, c'est pour cela que l'on voudrait la faire à cette occasion. C'est une intervention à caractère général sur les commissions. Nous sommes intervenus au sein de cette même assemblée à deux reprises déjà pour évoquer le fonctionnement des commissions municipales et/ou extra-municipales auxquelles nous participons avec assiduité, jouant notre rôle de force de proposition quand l'occasion nous en est donnée. Or, ces occasions de jouer le rôle attendu d'une minorité qui joue le jeu de la co-construction, et non de la posture, sont rares et très inégales selon les commissions et les sujets, en voici quelques exemples. La commission culture, lors du dernier Conseil municipal, promesse nous avait été faite que le sujet important de la Foire au Jambon, dont on nous a bien dit qu'il relevait de la commission culture, dont les problématiques se rapprochent de plus en plus de celles des fêtes et pour lesquelles nous avons préparé des propositions depuis avril 2023 que nous n'avions pas pu porter. On en avait donc conclu que pour la Foire au Jambon, la concertation était au pilon. Cette année, il semble que ce soit la même chose puisque le sujet n'a pas été abordé alors que c'était un engagement formel lors de la commission culture du 13 mars. Donc, à la clôture de la réunion, il a été dit que c'était parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations sur ce sujet et que nous serions informés dès qu'il y en aurait. Alors informés, nous l'avons été par le biais de la presse locale quasiment au lendemain de la réunion. Il en a été de même pour l'évènement Bayonne en livres qui se déroulera dans quelques jours et dont nous avons découvert l'existence en lisant et en

écoutant les médias locaux. S'agissant de la commission sport, puisqu'il y a plusieurs commissions concernées, les deux dernières ont été annulées sur l'agenda sans explication. Nous avons eu une explication à rebours très tardive parce que j'avais fait part de mes réflexions personnelles à une élue qui visiblement est allée les communiquer. Nous avons pu en déduire que la cause résidait dans l'absence de délibérations sport en Conseil municipal. Or, il s'agissait, via ces deux commissions, d'une réelle opportunité de travailler sur des sujets majeurs en attente depuis des mois, voire des années : la nouvelle grille de critérisation des subventions, le soutien au sport féminin, l'intégration du sport au plan de transition écologique et solidaire avec une charte dont nous avons parlé il y a plus de deux ans et qui n'a pas été abordée depuis. S'agissant des commissions extra-municipales, des faits récents illustrent des dysfonctionnements assez démobilisateurs pour leurs membres. La commission extra-municipale toponymie, dont les travaux constituent toujours un moment riche en échanges, avait voté à l'unanimité le maintien du nom « parking du Champ de Foire » pour le parking situé sur les allées Paulmy. Or, lors de la première réunion de la régie du stationnement, face à notre étonnement de découvrir la mention « parking de centre-ville » sur un plan en contradiction avec la signalétique déployée sur l'espace urbain à ce jour et la décision de la commission toponymie, il nous était indiqué que la commission n'avait qu'un rôle consultatif, certes cela est juste et vrai, et que la décision avait été prise d'adopter le nom « parking de centre-ville ». Cette décision n'a pas été votée en Conseil municipal, mais peut-être ne s'agit-il pas, comme pour les autres commissions toponymie, du lieu où ce genre de décision peut être prise. Mais surtout, les membres de la commission n'en ont pas été informés, ce qui est ennuyeux puisque, même si elle n'est que consultative, quand les gens se déplacent et travaillent, si leur travail est modifié il est intéressant de pouvoir les tenir informés. De la même manière, la commission extra-municipale des fêtes et ses groupes de travail ont été laissés de manière très paradoxale au repos forcé pendant six mois, au lendemain des fêtes 2023 dont le bilan et la nécessité de changements notables auraient mérité une large concertation mobilisant en premier lieu les instances dédiées. Nous ne poursuivrons pas cette liste, mais souhaitons simplement expliquer et renouveler notre demande, une révision des finalités des modes de fonctionnement de certaines commissions afin de pouvoir redéfinir les modalités de notre participation. En clair, si l'on participe aux commissions, c'est pour y faire quelque chose, sinon il est inutile d'y participer. Notre groupe, au titre de l'association citoyenne que nous représentons, souhaite jouer pleinement son rôle de contributeur, mais ce dernier ne peut s'exercer sans informations partagées, transparentes et en confiance. Merci de votre attention.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Madame HERRERA. Alors, il a été question non pas du rapport, pas de problème, mais des fonctionnements des commissions culture, sport et extra-municipale toponymie.

**Mme HERRERA :** Non, c'est l'information, j'ai dit que la commission fonctionnait très bien. C'est une décision qui a été prise et qui est contraire à...

**M. ETCHEGARAY :** Pour la toponymie ?

**Mme HERRERA :** Oui. C'est une décision, le fait qu'on n'ait pas été informés, qui est contraire à ce qu'avait demandé la commission.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, d'accord, excusez-moi. J'avais effectivement compris ce que vous venez de dire et j'ai mal rapporté votre propos. S'agissant de la commission culture et s'agissant plus spécialement de la question relative à la Foire au Jambon, est-ce que Yves UGALDE veut dire quelque chose ? Sur le fait qu'une commission est consultative et qu'à un moment donné il faut prendre les décisions, qu'il nous a fallu quand même travailler avec un certain nombre de personnes qui ne sont pas membres de la commission culture par définition parce que les professionnels de la filière Jambon de Bayonne ne participent pas à cette commission, pas plus qu'aux autres d'ailleurs. Donc, il faut peut-être donner quelques explications là-dessus sur ce point. Après, sur le sport, je demanderai à Cyrille LAIGUILLON de s'exprimer et à vous-même peut-être de dire un mot sur la toponymie puisque c'est vous qui présidez aussi la commission toponymie.

**M. UGALDE :** Je vais peut-être rebondir directement sur la toponymie pour effectivement revenir rapidement aussi sur sa capacité à participer à un débat sur la toponymie des places ou des rues. Mais on sait tous ici, on se l'est d'ailleurs dit il y a quelques minutes, que ces positions-là sont consultatives et qu'elles vont ensuite se confronter à d'autres problématiques et c'est certainement ce qu'il s'est passé. Et concernant en particulier ce Champ de Foire dont on a pu constater qu'il venait ensuite se heurter à des considérations de stationnement beaucoup plus pures et dures en quelque sorte et c'est ainsi que certainement la chose a évolué. Ce que Sophie nous reproche, c'est peut-être de ne pas avoir retourné la décision et que l'on puisse en être informés, je l'entends et je prends une part de responsabilité en la matière, c'est dit. Pour ce qui concerne, en revanche, la Foire au Jambon, déjà en disant qu'elle relève de la commission culture, on peut quand même s'accorder sur une forme d'ambiguïté par définition. J'ai bien accepté de la voir figurer dans le cadre de la Foire au Jambon tout en remarquant que 80 % des problématiques concernant la Foire au Jambon, indépendamment du fait que c'est un acte culturel populaire évident, relèvent de compétences qui n'ont pas grand-chose à voir avec la culture elle-même. On est effectivement plongé dans des négociations serrées avec les salaisonniers, ensuite d'ailleurs avec beaucoup d'autres corporations professionnelles concernées par la Foire au Jambon, et ce qui fait que tant que toutes ces négociations-là n'avaient pas été menées jusqu'à leur terme, je ne pouvais pas donner une information définitive dans le cadre de la commission culture. Hier, dès que toutes ces informations ont été rassemblées, j'ai demandé aux services, et si ça n'a pas été fait c'est une affaire d'heures maintenant, à ce que les informations parviennent à tous les élus au sujet de l'évolution de la Foire au Jambon et des nouvelles considérations la concernant. Donc, c'est vraiment une affaire de temps de la fin des négociations et aussi des diverses négociations internes qui ont pu avoir lieu au sujet de l'organisation nouvelle de cette Foire au Jambon. Mais je le répète ici, c'est une affaire d'heures si ce n'est déjà fait concernant l'information visant nos collègues élus sur ce sujet. Je pense que ce n'est pas le cas cet après-midi, ce sera le cas dès demain matin pour un résumé, une note explicative de toutes les évolutions techniques qui ont pu concerner la Foire au Jambon.

**M. ETCHEGARAY :** Ce que veut dire Monsieur UGALDE, c'est un document, un PowerPoint, assez bref et qui résume l'essentiel. On note, Madame, ce que vous avez dit, à savoir qu'il eut été intéressant pour vous et pour les membres de l'opposition, même si les commissions sont consultatives, que vous puissiez avoir l'information avant qu'elle soit rendue publique. Vous avez dit ça, je l'entends et je pense qu'il faudrait que l'on puisse avoir ce souci, on tente de le faire autant que faire se peut pour ce que je peux maîtriser et je note que là, ce n'est pas forcément très heureux, donc c'est noté. Vous voulez dire quelque chose ?

**Mme HERRERA :** Je voulais juste dire que pour la Foire au Jambon, il y a énormément de problématiques qui rejoignent la problématique des Fêtes de Bayonne du point de vue logistique, sur le caractère évènementiel, gestion des flux, problématiques de sécurité, etc. Et en fait, on a toujours dit que la commission compétente était la commission culture, on se rend bien compte que cette année, si on prend le document, le volet culture est extrêmement réduit, donc il y a encore moins de légitimité à le traiter dans cette commission. Ce n'est peut-être pas la commission ad hoc, c'est pour ça qu'on n'arrive pas à en parler dans cette commission ou qu'on ne souhaite pas en parler, je ne fais pas de procès d'intention, mais je ne fais qu'un constat sur les dernières années, donc ce n'est peut-être pas le bon lieu. Et j'ai aussi fait une remarque sur la commission extra-municipale des fêtes qui a été mise en sommeil jusqu'au début de l'année, donc elle, et ses groupes de travail, a été mise en hibernation au moment où il aurait fallu qu'elle soit particulièrement active sur un certain nombre de sujets avec des contributions qui auraient pu être apportées aussi et certains de ses membres trouvent aussi qu'ils ont été sous-utilisés.

**M. UGALDE :** Le moins que l'on peut dire en revanche, c'est que la participation citoyenne est au cœur de la préparation de ces Fêtes de Bayonne. On ne compte plus le nombre de réunions qui ont pu avoir lieu avec les divers acteurs et je m'en félicite d'ailleurs. Donc il faut aussi le rappeler parce qu'il ne faudrait pas laisser planer l'idée selon laquelle cette commission des fêtes est la seule aujourd'hui à pouvoir intervenir sur ce sujet. Nous savons que compte tenu de l'évolution des Fêtes de Bayonne, il a fallu en passer par beaucoup d'autres propositions, beaucoup d'autres contributions et le travail de synthèse est aujourd'hui fait.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur la question Champ de Foire-Centre-ville, je donne mon opinion parce que je participe un petit peu aussi au débat, sans participer aux réunions de commission. Ce n'est pas neutre que de qualifier ce parking de « centre-ville », même s'il a une fonctionnalité historique, le Champ de Foire, on est complètement d'accord là-dessus, ne serait-ce que pour signifier à qui veut bien l'entendre, que c'est un parking dont le tarif est assez attractif, vous le savez et c'est un parking du centre-ville. Et si l'on a considéré à quelques-uns, je fais partie de ceux-là, que ce qualificatif est assez pertinent, c'est assez pédagogique aussi, il faut le dire, c'est une façon de dire : Vous avez là un parking très attractif sur le plan financier dans lequel il y a quasiment toujours des places, sauf événements exceptionnels évidemment, mais quelques-uns dans l'année, et tout un chacun peut stationner. Sachant que les deux entrées principales de l'hypercentre, c'est l'avenue de Pampelune qui donne sur ce parking, et l'autre entrée, c'est tout simplement le

monument aux morts et les rues adjacentes, et nous sommes aussi en centre-ville. Je vous dis cela parce que très souvent lorsqu'on s'interroge sur des parkings de centre-ville, je considère que Glain n'en est pas loin non plus et du reste, que ce soit Glain comme ce parking-là, ils sont desservis par des navettes gratuites. Celles-ci permettent finalement encore davantage de rapprocher ces parkings du centre parce que plus on va vite d'un endroit à l'autre, que ce soit à pied ou que ce soit avec un moyen tel qu'une navette gratuite, on a quand même ce sentiment de centralité. Vous direz que je plaide un peu dans ce que je viens de dire, je tentais juste de donner quelques éléments qui permettaient de justifier le fait de pouvoir conserver ce qualificatif. Je sais qu'il avait aussi prévalu chez certains membres de la commission extra-municipale des fêtes, c'est ce que j'avais compris avec Yves UGALDE. Il a été question du sport, Madame, et c'est donc cette fois Cyrille LAIGUILLON qui va s'exprimer.

**M. LAIGUILLON :** Madame HERRERA, on est d'accord, il faut le signaler, c'est vrai que les deux dernières commissions n'ont pas été tenues. Alors bien sûr, il n'y avait pas de sujet en Conseil municipal, mais ce n'est pas pour autant qu'on n'avait pas de sujet à proposer. Il nous manquait un peu de temps pour faire des commissions sport assez denses parce que sur la charte, ça y est, on a créé une première planche qu'on va vous soumettre donc il nous fallait des éléments. Sur le sport au féminin aussi, on a travaillé dessus donc on va amener tous ces dossiers. Et on a fait une commission subventions aux associations, on va en parler après, où il y a eu un gros travail qui a été fait avec les aides indirectes. Et comme vous vous rappelez, au dernier mandat on avait tout commencé par le sport parce que la critérisation était plus facilement applicable sur le sport, donc on commence aussi à créer une nouvelle version de la critérisation d'abord sur le sport 2.0. On a discuté en commission vie associative parce que les choses ont changé et qu'il faut s'adapter, comment améliorer le sport au féminin dans la commission sport, comment mettre du développement durable, travailler encore plus sur ce sujet. Certes, on a mis un peu plus de temps que d'habitude, mais la commission sport va avoir lieu avec d'autres dossiers un peu plus denses et il fallait travailler, donc c'est pour ça qu'on a mis un peu plus de temps, mais je tenais à faire amende honorable, on va travailler dessus et elles auront lieu.

**M. ETCHEGARAY :** Et double amende honorable, Madame. Le rapport, on a compris que vous n'aviez rien contre, qu'il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre, on vous remercie.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **6. Cession d'œuvres de la Ville pour une vente aux enchères proposée dans le cadre du projet « Place des Femmes de la Résistance »**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport 6, Madame LOUPIEN-SUARES, ce sera sans doute l'occasion de rappeler ce dont on parle au-delà même du contenu de cette délibération.

**Mme LOUPIEN-SUARES :** La cession d'œuvres de la Ville pour une vente aux enchères proposée dans le cadre du projet « Place des Femmes de la Résistance ». La Ville de Bayonne a décidé de mettre à l'honneur le rôle des femmes dans les organisations de la résistance en créant la Place des Femmes de la Résistance inaugurée en juin 2022. Afin de mettre encore davantage l'accent sur le rôle joué par ces femmes résistantes, il est désormais projeté de réaliser une œuvre artistique qui pourrait être installée sur cette place. Un dîner des mécènes est prévu le jeudi 18 avril 2024. A cette occasion le fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures organise une vente aux enchères destinée à participer au financement de ce projet. Il est proposé dans ce cadre de faire don au fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures de quelques lithographies et dessins appartenant à la Ville et de lui confier leur intégration dans la vente aux enchères organisée, à charge pour le fonds de dotation d'en redistribuer les produits à la Ville conformément à ses statuts. Il est demandé au Conseil municipal de faire don au fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures des œuvres détaillées dans l'annexe ci-jointe en vue de leur mise en vente aux enchères au profit de l'opération de réalisation et d'installation d'une œuvre artistique « Place des Femmes de la Résistance » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération. Juste deux mots pour compléter, dans le cadre du financement de cette œuvre majeure qui trouvera sa place sur l'espace public, mais qui a en effet un certain coût, comme vous le savez, nous avons souhaité organiser un dîner de mécénat ou un dîner de gala afin que des entreprises puissent offrir ce dîner à leurs salariés ou que les Bayonnais puissent venir également. Et dans le cadre de ce dîner de mécénat, il y aura une vente aux enchères de certaines œuvres qui continueront, en plus du prix du dîner, à venir augmenter la somme récoltée pour financer cette œuvre qui siègera sur la Place des Femmes de la Résistance. Ce qu'il est important de vous dire, c'est qu'il n'y a pas de coût à ce dîner pour la Ville de Bayonne puisque le réceptif et le dîner nous sont offerts par une mise à disposition des locaux. Et que bien entendu la totalité des fonds récoltés, sans aucune exception, reviendra entièrement au financement de cette œuvre.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Monsieur UGALDE voulait prendre la parole.

**M. UGALDE :** D'abord pour préciser que les œuvres dont parle à l'instant Déborah, sont quand même signées par Messieurs Patou et Chambas, ce n'est pas n'importe quoi. Et la Ville de Bayonne participe de façon très significative à la qualité de cette vente aux enchères en s'allégeant d'œuvres signées par des noms de ce niveau. Deuxième élément, je n'aurais pas voulu, Monsieur le Maire, mais je sais que vous y étiez sensible puisque vous m'en avez vous-même parlé tout à l'heure, que l'on conclue cette page concernant la culture et le patrimoine sans avoir une pensée pour la famille LUC. Un génie bayonnais de la musique est mort en la personne de Sylvain LUC, le frère de Gérard. Rappelons qu'avant Sylvain, deux autres frère et sœur sont aussi partis, c'est une famille lourdement meurtrie par le destin et on peut avoir une idée du chagrin dans lequel se trouve Madame LUC, la maman de Gérard, donc on pense à Gérard, on pense à la famille dans son ensemble. Et surtout, on sait se souvenir du formidable magnétisme que pouvait exercer Sylvain sur toutes les assistances qu'il a pu emballer sur ses rythmiques et surtout sur la qualité jazzique de sa guitare, le monde entier de la musique a salué la disparition de Sylvain qui va

désormais reposer à Marseille, terre de sa compagne. Mais je crois savoir par la famille qu'un hommage lui sera rendu à Bayonne et je vous en ferai part bien entendu.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Monsieur UGALDE. Ce propos venait à point nommé et on ne pouvait pas laisser passer ce Conseil municipal sans l'évoquer. Je vous propose de mettre aux voix la délibération sur laquelle nous étions. Oui, Madame BISAUTA, vous avez la parole.

**Mme BISAUTA :** Je reviens à la délibération parce que je trouve un peu dommage de ne pas souligner cela quand même. On a une œuvre, on a une place, on la doit quand même à une initiative citoyenne des Bask'Elles qui ont travaillé deux ans pour exhumer ces femmes de l'ombre et les mettre dans la lumière. Donc je pense que publiquement il faut le dire et le redire parce que nous avons pris l'affaire en cours, mais à l'origine il faut toujours rappeler d'où viennent les choses. Et la deuxième chose que je voudrais que l'on dise, et là je profite que ce soit publiquement et je demande même si les réseaux de la Ville ne pourraient pas être une caisse de résonance, il y a aussi une initiative citoyenne qui est une plateforme sur laquelle on peut faire un don, si modeste soit-il. Il peut être défiscalisé, ça peut quelquefois permettre d'être un peu plus généreux et au-delà d'une participation, elle me paraît tout aussi importante sinon plus parce que c'est aussi symbolique, ce n'est pas la somme qui est importante. Mais je crois que cette place, elle appartient à toutes les Bayonnaises et à tous les Bayonnais, je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'initiatives comme ça en France et donc ça n'arrive pas très bien à se savoir, les moyens de l'association ne sont peut-être pas assez importants, et je crois que c'est aussi la façon d'être participant dans cette aventure et c'est le plus bel hommage qu'on peut rendre à ces femmes qui ont été ignorées pendant plus de 40 ans.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Madame BISAUTA, on sait la part que vous avez prise à tout cela. Évidemment, Laurence HARDOUIN aussi, au titre de ses responsabilités, avec bien sûr Déborah LOUPIENS-SUARES qui a présenté ce rapport. On espère que ce sera un succès parce que là aussi le Club Aviron Bayonnais joue le jeu, c'est le moins que l'on puisse dire, ça permettra effectivement de pouvoir rassembler du monde et d'avoir aussi, au travers de ce repas de mécénat, des fonds qui permettront de financer cette œuvre.

**Mme LOUPIEN-SUARES :** Monsieur le Maire, excusez-moi, juste pour rebondir sur ce que disait très justement Yves UGALDE tout à l'heure, lors de ce dîner de mécénat, il y aura une animation musicale. Et encore une fois, on retrouve la famille LUC puisque Gérard LUC sera justement, accompagné de son compère Gorka ROBLES, présent pour animer cette soirée et la vente aux enchères qui s'y tiendra.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, elle est donc adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **7. 19 avenue de l'Interne Jacques Loëb - Acquisition auprès de l'association paroissiale Saint Léon de Marracq d'un terrain non bâti**

**M. ETCHEGARAY :** Monsieur LACASSAGNE, vous voudrez bien présenter le rapport suivant sur une acquisition foncière assez stratégique.

**M. LACASSAGNE :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'avenue de l'Interne Jacques Loëb, l'acquisition auprès de l'association paroissiale Saint Léon de Marracq d'un terrain non bâti. Dans le cadre d'une opération immobilière que mène l'association paroissiale Saint Léon de Marracq sur un terrain sis 19, avenue de l'Interne Jacques Loëb, il est apparu opportun pour la Ville de lui proposer l'acquisition d'une partie de l'espace vert classé afin de permettre la création d'un parc public dans ce secteur. Cette transaction porterait sur une emprise d'environ 4 571 mètres carrés. Ainsi, selon les modalités précisées en note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de partie de la parcelle cadastrée BV 175 au prix de 30 000 euros. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Monsieur LACASSAGNE, d'avoir présenté ce rapport. Pour prendre un peu la mesure de l'importance de ce rapport et comme l'a indiqué notre collègue, Alain LACASSAGNE, cette acquisition foncière correspond à une emprise foncière de quasiment 4 600 mètres carrés. C'est un espace boisé assez remarquable qui se trouve dans ce « corner », si l'on peut dire, qui est au bas de la propriété de l'Amicale de l'église Saint Léon. Et à la faveur du projet immobilier de l'évêché qui consiste à regrouper les services de la direction diocésaine de la curie, ainsi qu'également la direction de l'enseignement catholique, et de la construction en lieu et place du bâtiment qui fait face à l'église Saint Léon. Il y avait pour la Ville une opportunité de proposer, c'est ce qu'on a fait, à l'évêché de céder cette parcelle. Dans cette parcelle de 4 600 mètres carrés, nous avons des essences particulièrement intéressantes, c'est le paysagiste qui le dit, Monsieur ABERADERE qui a beaucoup travaillé sur ce dossier. Et cela permettra surtout aux Bayonnaises et aux Bayonnais de se l'approprier, je ne dis pas que ce parc est confidentiel, mais il n'est pas si fréquenté que cela parce que ça ne donne pas le sentiment qu'on puisse y aller alors que l'église n'a jamais empêché quiconque de pouvoir entrer, sauf qu'il y a quand même des clôtures et l'entrée n'est pas aussi simple que ça. Dire que ce n'est pas neutre pour un terrain qui se trouve face à l'hôpital et au cœur du quartier Saint Léon de Marracq. Et dire aussi pour avoir la mesure de ce que ça représente, que le parc du centre-ville, le jardin à la Française que nous avons juste derrière le parking de Gaule fait 4 500 mètres carrés, donc ce sera aussi grand, voire même un peu plus grand, donc ce n'est pas une petite parcelle, ce n'est pas un square, c'est un véritable parc qui va être aménagé. Et l'on peut faire confiance aux services, si l'on a fait cette acquisition, c'est aussi parce qu'on ne le dit pas assez, mais nous avons des services qui ont une expertise exceptionnelle sur la gestion de nos espaces publics, d'ailleurs personne ne conteste ça et ce serait difficile de pouvoir le faire.

Tous les espaces publics appartenant à la Ville sont remarquablement entretenus avec bien sûr une connaissance que nos ingénieurs ont sur ces sujets-là et puis une capacité aussi d'intervention de nos services d'entretien. Ce sera, je pense, un écrin de verdure, c'est déjà le cas, mais il sera entretenu plus qu'il ne l'était jusque-là et il faut, je pense, s'en réjouir, on aura sans doute l'occasion, lorsqu'on sera venu en possession de ce bien, de pouvoir y revenir. Il y aura sans doute nécessité, la population, à laquelle on a présenté ce projet hier soir, nous a demandé des tables, des WC publics, on voit déjà cette volonté d'appropriation au travers des questions qui sont posées par les riverains. Ce n'est pas qu'une acquisition foncière parmi d'autres, ces espaces sont un espace boisé classé, je le dis tout de suite, et vont donc pouvoir être conservés dans ce classement. Monsieur ETCHETO.

**M. ETCHETO :** Je découvre un peu la délibération là précisément. Est-ce qu'il y aura une continuité, c'est plutôt une question de commission, avec l'élément de parcelle sur lequel se trouvent les ruines et qui, lui, n'est pas concerné par la cession, si je comprends bien ? Est-ce qu'il y aura une cohérence dans l'aménagement de tout cela ?

**M. ETCHEGARAY :** Alors, ça communiquait directement, Monsieur ETCHETO, je vous le confirme. Il y a juste une chose, si l'on veut être complet et Monseigneur l'Évêque l'a dit hier soir devant les gens qui étaient rassemblés lors de cette réunion publique, il y a la volonté de la direction diocésaine de pouvoir organiser, sur une petite partie de cet élément foncier, des rassemblements ou des manifestations en lien direct avec la vie paroissiale et puisque bien sûr, l'église se trouve également contre ces ruines. La réponse est oui, donc c'est en continuité directe et il y aura à la fois la possibilité de visiter ces ruines, l'entrée est directe. Vous savez que quand vous êtes côté Jacques Loëb, vous n'avez qu'un escalier assez confidentiel, vous le connaissez je vois, mais peu de gens le connaissent, du reste c'est quelquefois fermé, on nous l'a d'ailleurs dit hier. Donc ça deviendra public, ça sera ouvert de telle sorte qu'il y ait une porosité entre les deux artères, celle que je viens de citer et l'avenue Biraben. Les choses ne sont pas faites, on parle là d'une acquisition, je vous parle presque d'un projet qu'il y a derrière, mais sans doute qu'il faudra y revenir et c'est quelque chose de très plaisant pour le quartier.

**M. ETCHETO :** Ces ruines ont quand même une signification historique. En plus, je parle de mémoire, il y a une curiosité patrimoniale dans la propriété, je crois que les ruines sont propriété de la Ville, mais le foncier lui-même est propriété du diocèse, non ?

**M. ETCHEGARAY :** Non, on l'a acheté.

**M. ETCHETO :** D'accord, j'avais raté un épisode alors, donc on en avait fait l'acquisition.

**M. ETCHEGARAY :** On a longtemps été uniquement occupant et au terme d'une convention qu'on avait signée avec l'association, dont le président était Philippe ESCAPIL, vous vous souvenez de notre collègue du Conseil municipal du précédent

mandat. Et c'est Philippe ESCAPIL avec lequel on avait négocié la cession de l'emprise correspondant au foncier des ruines, donc la continuité est assurée.

**M. ETCHETO** : D'accord, il me manquait cet épisode.

**M. ETCHEGARAY** : Maintenant s'il faut être complet, vous avez une petite maison qui est tout à fait en bas, ils l'appellent la « maison du bas » d'ailleurs, qui est l'ancien presbytère, Yves le rappelle, et qui est quasiment sur le rond-point. Cette maison-là va rester propriété du diocèse, d'après les explications d'hier soir, ce serait semble-t-il un local technique. Donc, on sera propriétaire de ces 4 600 mètres carrés à l'exception de cette petite maison qui se trouve tout à fait en bas et qui restera propriété du diocèse. Voilà, pour le coup on a été complet et merci de votre question, ça fait partie de la vie de ce quartier. Et merci, Alain, d'avoir contribué à la préparation de cette délibération. Je mets aux voix, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée, je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **8. Règlement du Budget Participatif n°3**

**M. ETCHEGARAY** : Madame HARDOUIN voudrait bien présenter le rapport qui suit, qui est le règlement du Budget Participatif numéro trois.

**Mme HARDOUIN-TORRE** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous avons souhaité, avant de lancer le troisième Budget Participatif, procéder à quelques modifications du règlement intérieur car, comme vous le savez, le Budget Participatif a connu un grand succès et forts de ce succès, nous avons aussi considéré qu'il y avait des modifications et des corrections à faire. Notamment pour garder l'esprit d'un Budget Participatif et surtout le fait que ce soit principalement des citoyennes et des citoyens qui décident de s'investir et de poser des projets, évitait la professionnalisation de certains dans les Budgets Participatifs. Et aussi, j'y tenais particulièrement, faire en sorte que les mineurs, les enfants ou les jeunes, donc les 9-25 ans, puissent être eux aussi plus en mesure de déposer des projets. C'est la raison pour laquelle la première modification concerne le fait que nous souhaitons, sur l'enveloppe de 300 000 euros, que 50 000 euros soient dédiés aux projets des 9-25 ans afin de faciliter leur engagement. La deuxième chose concerne le montant des projets qui seront déposés. Nous souhaitons que l'enveloppe soit au maximum à 50 000 euros puisque pour ceux qui participent à l'examen des dossiers, le piège est que si un projet reçoit un nombre de votes important et que son enveloppe dépasse un certain montant, il absorbe pratiquement l'intégralité de l'enveloppe. Donc le souhait, c'est de limiter à 50 000 euros les projets afin de pouvoir en porter et en mettre en œuvre le plus possible. Par ailleurs, je souhaite que les associations qui décident de déposer des projets au Budget participatif soient les associations qui reçoivent une subvention inférieure à 5 000 euros, là encore pour permettre aux petites associations subventionnées de pouvoir participer à partir du moment où elles touchent une subvention qui ne dépasse pas 5 000 euros. Et vous verrez d'ailleurs

que dans la délibération, il y a une erreur, je souhaite qu'on annule le paragraphe trois qui se contredit avec le paragraphe cinq puisque le paragraphe trois disait qu'on n'autoriserait pas les associations non subventionnées par la Ville, donc cette phrase n'a pas lieu d'être. Il faut dire que seules les associations qui perçoivent une subvention qui n'est pas supérieure à 5 000 euros pourront candidater aux projets participatifs. En fait le but, c'est de laisser aux budgets participatifs l'esprit initial, à savoir des citoyennes, des citoyens qui décident de s'engager pour permettre d'améliorer la ville et pour les habitants, donc des projets sur l'espace public bayonnais. Avec aussi, c'est la dernière modification, la possibilité de faire des contrats, du moins du travail d'équipe avec notamment le COL et HSA, à partir du moment où ce n'est pas véritablement de l'espace public, mais l'espace en question peut être destiné à un grand nombre de personnes. Et toujours en matière de transition écologique et d'inclusion afin que vraiment, on reste sur des démarches de citoyennes et de citoyens, et de jeunes aussi, puisque le but est de permettre aux jeunes de s'investir durablement pour la ville et le bien-être de tous. Je vous demande par conséquent d'approuver les termes du règlement du Budget Participatif numéro trois et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**M. ETCHEGARAY :** Merci de ces précisions. Madame HERRERA, vous avez la parole.

**Mme HERRERA :** Une intervention réduite puisque la délibération laissait un doute dans la mesure où il y avait deux propositions qui se contredisaient. À l'occasion du dernier comité de suivi du Budget Participatif et à partir des observations réalisées sur le précédent appel à projets, les échanges entre participants ont permis de modifier certaines des propositions et la délibération qui nous est présentée aujourd'hui en témoigne. Donc c'était une réunion qui était utile, nous vous en remercions et nous vous en félicitons. Donc je retire mon interrogation, par contre le fait qu'il y ait possibilité pour les associations qui reçoivent une subvention inférieure ou égale à 5 000 euros nous laisse assez dubitatifs et je vais vous expliquer pourquoi. Le Budget Participatif est avant tout destiné à favoriser l'initiative citoyenne individuelle ou collective. Or, l'intégration des associations qui relèvent de cette catégorie va générer, selon nous, une concurrence très inégalitaire entre les citoyens et les nombreuses associations concernées. Je les ai dénombrées dans le tableau des subventions, il y a 146 associations qui sont éligibles et qui rentrent dans cette catégorie :

- 44 pour l'action éducative,
- 54 pour la culture,
- 28 pour le sport,
- 17 pour les discriminations,
- 3 relèvent de la catégorie « autre ».

Au-delà de leur nombre, leur expérience en matière de dossiers de subvention et leur capacité à mobiliser leurs très nombreux membres au moment du vote sur les projets généreront, à notre sens, des inégalités très fortes avec les citoyens. De plus, le plafonnement durable des subventions municipales, voire leur baisse, on en parlera par ailleurs via l'intervention de Jean-Marc ABADIE, et leur insuffisance au regard de l'augmentation des charges de toute nature qui pèsent sur les associations, vont conduire ces dernières à rechercher toutes les sources de financement complémentaire, augmentant ainsi la probabilité qu'elles candidatent à

l'appel à projets Budget Participatif. Alors ce que nous pensons, c'est oui à l'augmentation des subventions aux associations qui agissent au quotidien pour l'intérêt de tous et de toutes, non à l'instauration d'une concurrence entre les citoyens et les associations qui constitueraient une dénaturation de la philosophie même du Budget Participatif.

**Mme HARDOUIN-TORRE :** On vérifiera à l'usage effectivement sur la prochaine édition du Budget Participatif. Toujours est-il que si l'on a fixé ce seuil, c'est parce qu'en règle générale ce sont des associations qui perçoivent des subventions très basses, l'objet était celui-là. Cela m'étonnerait que les 146 décident de déposer un projet, on vérifiera, mais je ne pense pas. Mais surtout, Sophie, ce qu'il faut rappeler, c'est qu'elles ne peuvent pas compenser ou augmenter leurs subventions via le Budget Participatif puisque ce n'est pas destiné uniquement à leur propre activité associative ou pour leurs seuls sociétaires puisque ça doit être destiné à l'ensemble de la population et sur l'espace public. Donc je pense qu'à ce niveau-là, c'est plutôt faire profiter tout le monde, ça ne sera pas uniquement pour une association en particulier. Comme je le dis, on est fort de ce succès, on est obligé chaque année de retravailler ensemble le règlement et c'est vrai qu'on en avait discuté ensemble et c'est pour ça que ça vient aujourd'hui. Et nous ferons le bilan une fois cette troisième édition passée s'il faut effectivement supprimer. Mais en même temps, on sait combien c'est compliqué aujourd'hui de s'engager dans les associations, surtout les petites associations, et c'était aussi leur permettre de reconnaître le fait de s'engager en tant que membre d'une association. Il y a une chute de l'engagement militant citoyen, c'était à mon sens quelque part les punir et surtout pour les petites. Donc c'est à double tranchant, leur dire : « Vous ne pouvez pas parce que vous avez une subvention », même si elle est inférieure à 5 000 euros, ça me paraissait peut-être un peu dur, mais à voir sur le *process*.

**Mme HERRERA :** Le problème n'est pas de leur interdire de participer, c'est de dire que c'est un dispositif qui n'est pas prévu pour ça et qu'il faut prévoir des dispositifs pour mieux aider les associations, mais le faire avec un risque, on l'a vu l'année dernière sur notre dossier où un seul dossier a consommé plus d'un tiers et on s'en était rendu compte et on avait donné des avertissements. Et cette année, on prend un risque alors c'est vrai qu'en commission, on avait dit qu'on ne voulait pas aller sur ce terrain-là parce qu'il va y avoir un problème d'inégalité de votes, une association mobilise des personnes pour voter davantage qu'un citoyen, donc c'est un risque. Il faut absolument aider les associations, on le répète, mais pas sur ce dispositif. L'aide aux associations est insuffisante, on va le redire tout à l'heure, mais ce dispositif n'est pas prévu pour cela.

**Mme HARDOUIN-TORRE :** J'entends et je suis d'accord avec toi. C'est pour ça qu'on a limité à 50 000 euros maximum le seuil des projets puisqu'effectivement ça nous a quand même bien pris la grosse partie de l'enveloppe, et ce projet en question, ce n'était pas une association, c'était deux personnes. Donc le risque existe toujours, il est inhérent, et j'espère que cette année, l'édition se passera dans d'autres conditions, on verra et on ajustera si besoin.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY.

**M. ERREMUNDEGUY :** Merci, Monsieur le Maire. Pour porter cette même délégation au sein du Conseil département et pour avoir fait un travail de *benchmark* ou de parangonnage, il y a deux modèles de Budget Participatif, il y a des Budgets Participatifs qui s'adressent uniquement aux associations, c'était le cas des Budgets Participatifs départementaux. Et là, ce que je trouve intéressant, c'est l'hybridation puisque c'est ouvert à la fois aux citoyens, à la fois aux petites associations qui sont peu subventionnées et c'est aussi l'ouverture aux jeunes, l'ouverture aux espaces qui concernent les bailleurs sociaux. Donc je trouve qu'il y a une évolution de ce Budget Participatif, une hybridation de ce Budget Participatif qui est intéressante. Et au bout du bout, de toute façon le vote est ouvert aux citoyens, ce sont les citoyens qui décident, pas les associations, donc je voudrais saluer cette évolution qui, à mon sens, est positive pour l'évolution de la démocratie participative sur Bayonne.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. On peut mettre aux voix cette délibération si vous en êtes d'accord. Vous ne participez pas au vote d'accord, pas d'abstention ni de votre contre. Je vous remercie.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

### **DEVELOPPEMENT URBAIN**

#### **9. Suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre ancien de Bayonne - Avenant n°1 au marché**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport suivant, Monsieur LACASSAGNE.

**M. LACASSAGNE :** Merci, Monsieur le Maire. C'est un rapport technique de réajustement. Il s'agit du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre ancien de Bayonne, l'avenant numéro un au marché. Le suivi-animation de l'OPAH-RU 2023 - 2028 du centre ancien a été confié à la société SAS Urbanis, mandataire d'un groupement solidaire constitué avec Maître NOYER, expert juridique pour la conduite d'opérations publiques d'aménagement et de renouvellement urbain. Cette mission a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de huit ans. Maître NOYER ayant fait part de sa décision de se retirer du groupement pour raison personnelle, Urbanis propose que les missions exécutées par Maître NOYER soient confiées en qualité de sous-traitant à Maître JACQ-MOREAU qui est déjà intervenu à plusieurs reprises pour la Ville de Bayonne en tant que spécialiste dans le domaine de la sécurisation juridique des projets d'aménagement et d'habitat indigne et dégradé. Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de cette situation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant numéro un au marché conclu avec Urbanis pour formaliser ce changement.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Monsieur LACASSAGNE. Je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre. Délibération adoptée.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **10. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine**

**M. ETCHEGARAY** : On en vient, avec Émilie LARROZE, à parler de l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien.

**Mme LARROZE-FRANCEZAT** : Oui, merci, Monsieur le Maire. L'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 28 600 euros de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipale en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien. D'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

**M. ETCHEGARAY** : Merci. Pas d'abstentions ni des votes contre. Délibération adoptée.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS**

#### **11. Accessibilité des itinéraires piétons - Convention constitutive d'un groupement de commandes**

**M. ETCHEGARAY** : Madame LOUPIEN-SUARES, on revient vers vous, rapport numéro 11, pour un sujet concernant l'accessibilité des itinéraires piétons. Allez-y.

**Mme LOUPIEN-SUARES** : Merci, Monsieur le Maire. La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités crée de nouvelles dispositions légales en faveur de l'information pour les personnes en situation de handicap. La CAPB et les 15 communes de plus de 5 000 habitants de l'agglomération travaillent conjointement à l'écriture d'une feuille de route pour organiser la collecte et la mise en œuvre de la donnée topographique à l'échelle du Pays Basque, Open Data qui permet d'alimenter l'information à destination des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de permettre à ces personnes de géolocaliser, au travers des applications numériques, les itinéraires piétons et les points d'arrêt du réseau de transports collectifs qui leur sont accessibles sur toute la chaîne de déplacement. Il est proposé que les prestations correspondantes donnent lieu à la constitution d'un groupement de commandes coordonné par la CAPB incluant les 15 communes de plus de 5 000 habitants qui sont concernées.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport que je mets aux voix, il n'y a pas d'abstention ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION**

**12. Convention Territoriale Globale 2023 - 2026**

**M. ETCHEGARAY :** Madame Christine MARTIN-DOLHAGARAY a la parole pour la Convention Territoriale Globale pour la période 2023 - 2026. Vous avez la parole.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Tout à fait, merci, Monsieur le Maire. Juste pour information, ça vient donc remplacer les anciens Contrats Enfance Jeunesse. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoires partagés et devient le cadre contractuel de référence entre la CAF, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs afin de rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Par délibération du 5 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé l'engagement de la Ville de Bayonne dans la démarche d'élaboration de la CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques. Cette convention est désormais signée à une échelle supra-communale. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les enjeux, le plan d'action et les modalités prévues dans la Convention Territoriale Globale 2023 - 2026. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif et de financement correspondante.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Julie BENSOUSSAN a demandé la parole.

**Mme BENSOUSSAN :** Merci, Monsieur le Maire. La Caisse nationale d'Allocations Familiales est la plus grande organisation de notre pays en matière sociale et familiale. On ne le dit pas assez souvent, mais la CAF n'est pas seulement un guichet de subventions, elle intervient aussi en matière de logement, de handicap, sur l'emploi des jeunes, les aides d'urgence, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté au plus près des territoires. La COG, dont il est question ici, balise celle des engagements de la CAF sur notre territoire. En 2014, la Ville de Bayonne avait commandé une étude en vue d'élaborer le schéma directeur de l'ALSH sur le territoire communal, donc les ALSH, ce sont les accueils de loisirs sans hébergement, les anciens centres de loisirs. En ce qui concerne les territoires d'intervention, l'étude avait fait ressortir de manière non exhaustive des besoins non couverts pour certaines tranches d'âge. Par exemple, la tranche 3 - 10 ans, et des besoins importants à partir de 3 ans sur le territoire d'intervention de la MVC Saint-Étienne, il y avait aussi une insuffisante adaptation tarifaire aux enjeux d'accessibilité pour tous, de fortes disparités pédagogiques dans la nature des projets d'activités proposées et dans l'encadrement et un taux de couverture globale insuffisant. Donc les préconisations qui en étaient ressorties, c'était une politique tarifaire commune à toutes les structures partenaires, il y a de grosses différences de pratique tarifaire et de reste à charge pour les familles entre les différentes structures sur la ville de

Bayonne. Également proposer un accueil aux enfants porteurs de handicaps, valoriser l'offre d'activité par tranche d'âge et une coordination de l'offre ALSH sur le territoire. À l'époque, aucune préconisation n'avait été suivie. Et en 2019, une autre étude a été commandée par la Ville afin, cette fois, d'élaborer le schéma directeur enfance jeunesse, j'avais participé à l'époque aux ateliers de réflexion autour de cette étude avec l'ensemble des partenaires et acteurs du monde associatif. L'étude avait balayé à nouveau la question des ALSH et avait dressé les mêmes constats, ce qui est normal puisque la Ville n'avait pas trop avancé sur ce sujet, il n'y avait d'ailleurs pas eu de restitution officielle de cette étude. Par ailleurs, la Ville n'a toujours pas formalisé sa politique enfance jeunesse au travers d'un schéma et d'une feuille de route promise, donc qu'en est-il à ce jour ? Est-ce que le schéma est en cours ? Et qu'en est-il des ALSH ? Merci.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Madame BENSOUSSAN. Ce sera Madame MARTIN-DOLHAGARAY qui répondra.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Oui, bien sûr. De toute façon, c'est le travail qui a été engagé quand on a élaboré le schéma directeur petite enfance puisqu'il a bien été noté en effet, je suis tout à fait d'accord avec toi, Julie, qu'au niveau des ALSH, il est nécessaire d'avoir une harmonisation en termes d'horaires, de projets pédagogiques et également de financements. Donc c'est un travail qui fait partie des objectifs qu'on s'est fixés, sur lequel on a déjà commencé à travailler avec des rencontres qui se sont multipliées avec un partenaire comme le Patronage laïc des petits Bayonnais. On est tout à fait d'accord, Julie, sur le travail qu'il y a à mener à ce niveau-là, donc ce travail est en cours. Pour ce qui en est du schéma directeur enfance jeunesse, il était logique de pouvoir s'appuyer sur justement cette CTG puisqu'il y a un bilan qui a été fait, un travail qui a été fait sur toutes les communes. Cette CTG, c'est justement l'avantage, elle a un niveau supra-communal, donc nous allons pouvoir nous épauler inter-communes, échanger les idées, fonctionner de manière plus transversale pour mettre en commun certaines de nos possibilités, être complémentaires les uns des autres. Cette CTG a balayé tout ce qui est enfance, jeunesse, éducation, donc la cohérence était de partir de cette CTG pour ensuite construire ou élaborer le schéma enfance jeunesse qui en découle très logiquement.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je propose de mettre aux voix cette délibération sur la CTG. Entre nous, je trouve que ce qualificatif de Convention Territoriale Globale est...

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** C'est un peu barbare, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** C'est « techno » comme ce n'est pas possible. Alors que enfance jeunesse, ça disait des choses, mais Convention Territoriale Globale... C'est un avis personnel, mais c'est un peu cette tendance à considérer que les qualificatifs techniques parlent plus que l'objet même des conventions. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée, je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13. Restructuration et extension du Groupe scolaire du Prissé - Avenants aux marchés de travaux**

**M. ETCHEGARAY :** On va poursuivre toujours avec Madame MARTIN-DOLHAGARAY sur la délibération 13.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit maintenant de la restructuration et l'extension du groupe scolaire du Prissé, c'est l'avenant aux marchés de travaux. La Ville de Bayonne a confié à l'agence d'architecture HIRU, atelier d'architecture domiciliée à Bayonne et représentée par Madame Axelle LIEUX architecte, les travaux de structuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé, ainsi que le relogement provisoire de l'école durant la période des travaux. L'opération est répartie en 17 lots hors désamiantage et bâtiments modulaires. En cours de préparation et de réalisation du chantier, il a été décidé de réaliser des modifications de prestations soit par souci d'optimisation, soit en raison d'adaptations nécessaires liées à des sujétions non prévues. Il est, dans ce cadre, demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant numéro un au lot un, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse, correspondant à l'achat et la pose d'un coffret bleu destiné à alimenter en électricité l'école provisoire pour un montant de 1 462,85 euros HT. Et je tiens à préciser qu'une visite est organisée, vous avez dû être destinataires de l'invitation, le 29 avril à 14 h 30 je crois.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

**14. Prêt de l'exposition « La nature face aux flammes » au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Littoral basque**

**M. ETCHEGARAY :** Lionel SEVILLA poursuit avec le rapport 14.

**M. SEVILLA :** Merci, Monsieur le Maire et chers collègues. Donc, c'est une délibération sur le prêt de l'exposition « La nature face aux flammes » au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Littoral basque. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Littoral basque souhaiterait emprunter l'exposition photo de Matthieu BERRONEAU « La nature face aux flammes » produite en 2023 afin de la présenter du 23 juin 2025 au 25 septembre 2025 dans la salle d'exposition de la maison de la Corniche basque d'Asporotsttipi située dans le Domaine d'Abbadia à Hendaye, selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

**M. ETCHEGARAY :** Merci sur ce rapport, ce prêt de l'exposition. Pas d'abstention ni de vote contre. Il est donc adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **FETES TRADITIONNELLES**

#### **15. Gares routières Fêtes de Bayonne - Convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour**

**M. ETCHEGARAY :** Loïc CORRÉGÉ, présentation du rapport 15 sur les gares routières Fêtes de Bayonne, la convention à intervenir avec le Syndicat des Mobilités dont vous êtes membre.

**M. CORRÉGÉ :** Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Donc c'est une convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour concernant les gares routières des Fêtes de Bayonne. La saturation de la gare routière de la Place des Basques, constatée à l'occasion de l'édition 2021 des fêtes traditionnelles, a conduit à revoir le dispositif de rotation des lignes de transport en commun. Ainsi, les éditions 2022 et 2023 se sont accompagnées de l'aménagement d'une seconde gare routière sur le quai de Lesseps afin d'accueillir les bus provenant des Landes. Ce dispositif se traduit par la signature de conventions afin d'assurer la répartition des coûts entre la Ville et le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes selon les conditions et montants détaillés en note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, sur ce rapport 15, Monsieur ESTEBAN.

**M. ESTEBAN :** Je voudrais en profiter, si vous m'y autorisez, pour faire une intervention concernant les Fêtes de Bayonne. Je profite donc de cette délibération, Monsieur le Maire, pour vous interpeller sur des propos tenus lors de votre conférence de presse concernant la Foire au Jambon au sujet des fêtes de Bayonne et de la population qui les fréquenterait. Dans le quotidien Médiabask dont je ne doute pas du professionnalisme, on peut lire que vous souhaitez écarter le public qui pose problème après 20 heures et que ce public ne sachant pas danser le fandango, dites-vous, serait, je suppose, des personnes de la région parisienne et ne serait pas les bienvenus. C'est ce qu'on a pu lire dans la presse, j'ai eu beaucoup de retours de personnes, ce sont les propos d'Yves UGALDE pour être plus précis. Je ne sais pas, moi, si tout le monde sait danser le fandango parmi les participants à la conférence de presse, Madame DURRUTY, Madame MEYZENC, Monsieur UGALDE et vous-même, Monsieur ETCHEGARAY, mais jouer avec des mots d'exclusion, je crois, ne correspond pas à l'esprit de la fête et à vos valeurs, Monsieur le Maire. Dire que cette fête est pour nous et que les autres doivent rester chez eux, c'est assez surprenant. C'est peut-être un peu court pour décrire les désagréments passés de ces dernières Fêtes de Bayonne, finalement vos propos, les propos d'Yves UGALDE, sont peut-être aussi la crainte de débordements, d'une insécurité exprimée par l'angoisse de certains publics. Je pense aux femmes, je pense aux jeunes, à des cafetiers du Petit Bayonne qui sont en première ligne. Peut-être donc que vos propos expriment très

mal ce sentiment d'inquiétude générale dont vous êtes les récipiendaires évidemment. Même si finalement, avec la délibération d'aujourd'hui, on a l'impression que tout se déroule comme d'habitude, comme si de rien n'était, les fêtes suivent, leur cours, leur organisation. Nous aurions pu cette année, je pense, avoir une réflexion partagée avec la population et peut-être même faire une pause, c'était peut-être l'occasion, à l'occasion des JO. Avoir une réflexion sécuritaire certainement, je crois que c'est à travers ces propos-là, l'inquiétude, une réflexion sécuritaire face aux débordements et à la violence de l'année passée, à la surpopulation des fêtes très certainement, au risque de mouvements de foule très certainement, le déplacement de l'heure d'ouverture entre dans cette réflexion positive sur le mouvement de foule. Réfléchir en même temps à des valeurs de fête, nos fêtes ne se limitent pas au fandango, mais ce sont des moments de partage sans exclusion, de vivre ensemble, des valeurs peut-être autres qu'uniquement le fonctionnement du tiroir-caisse qu'évoquent certains. En fait, peut-être revoir la communication parce que lorsque la Ville de Bayonne ne cesse à longueur d'année de développer une surcommunication, forcément on assiste à une surpopulation pendant les fêtes, un million de personnes, dit-on, pour 50 000 habitants. C'est peut-être sur ce type de réflexion globale qu'il faut s'engager, vous l'avez en partie c'est vrai, mais la stigmatisation de certaines personnes venant d'ailleurs ne me semble pas vraiment dans des propos acceptables. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. ETCHEGARAY :** Je vais demander à Monsieur UGALDE de commencer à répondre parce que les propos dont vous parlez auraient été tenus par lui et il va s'en défendre sans problème. Et puis, je compléterai par deux ou trois considérations rapides. Monsieur UGALDE.

**M. UGALDE :** D'abord en deux mots pour essayer d'être logique dans l'intervention de Mixel ESTEBAN, je veux rebondir sur sa conclusion concernant les retombées d'une communication forcenée que nous mènerions et qui nous contraindrait à recevoir autant de monde pendant les fêtes par exemple. Je veux rappeler ici, mais je l'ai souvent fait et il faut donc le rappeler, que le plus 20 % de fréquentation des Fêtes de Bayonne est très exactement la montée en puissance qui a été constatée à San Fermin, à Dax, à Mont-de-Marsan, à la Fête des Lumières ou à la Braderie de Lille. Nous sommes dans un phénomène sociétal aujourd'hui qui dépasse complètement les problématiques de communication, mais qui correspond à une façon d'avoir une forme d'appétence, on peut le regretter ou pas, vis-à-vis des rassemblements et de la relation humaine. Je pense que derrière le Covid, il s'est passé des choses dans les têtes des gens et que manifestement, il y a des retombées en termes de comportement collectif. Donc il n'y a pas une différence bayonnaise sur la fréquentation de nos fêtes, il y a exactement un phénomène que l'on peut constater de la San Fermin à la Braderie de Lille, le plus 15 à plus 20 % de fréquentation des rues. Ça, c'est un premier élément. Le second, puisqu'il faut aller dans la sémantique d'un mot qui a duré 25 secondes et auquel vous accordez une importance considérable, celui de la « java » était simplement une référence à une communication d'un établissement bayonnais que je n'ai bien sûr pas cité par respect. Mais une communication dont j'estime qu'elle est effectivement malheureuse, je cite la phrase qui n'est pas de moi : « Venez faire la java à la Foire au Jambon ». Je pense que ce n'est effectivement pas une façon, puisqu'on parle de

communication, très habile d'aller au-devant du public dont nous avons besoin, on ne vient pas à la Foire au Jambon pour faire la java. Je pense que c'est là le problème, c'est que nous avons deux publics à la Foire au Jambon : un public qui est celui de la foire et un public à partir de 20 heures, effectivement, qui nous pose plus de problèmes et qui n'est plus celui de la foire. J'ai essayé d'être le plus explicatif possible dans mes propos, bien sûr on leur a donné une portée qui dépasse complètement ce que je voulais dire bien évidemment. Je suis pour une fête qui rassemble, mais je suis aussi pour une fête où celui qui vient d'ailleurs se soumet à des codes qui sont les nôtres pour faire la fête, ça n'a rien d'incompatible, tout le monde est le bienvenu à Bayonne à condition d'en respecter la tradition.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Monsieur UGALDE. Oui, allez-y.

**Mme HERRERA :** Juste pour souligner que la pensée des gens d'ici qui se conduiraient tous bien et des gens d'ailleurs qui se conduiraient tous mal, je pense que c'est une vision binaire qui est totalement inadaptée.

**M. UGALDE :** J'approuve complètement.

**Mme HERRERA :** Pour fréquenter les fêtes, comme vous, depuis de très nombreuses années, on ne peut pas dire que la ligne de partage relève d'une origine géographique, c'est plutôt un état d'esprit et une relation aux autres. Par contre ce qui est étonnant, c'est que face à ce constat d'une augmentation de 20 % de la fréquentation, nous ne soyons pas en capacité de réunir les organes prévus par l'organisation municipale pour réfléchir, c'est ça qui nous pose souci. C'est qu'il y a un constat d'augmentation et d'un certain nombre de problèmes qui a été posé et pourquoi les groupes de travail, qui se réunissent trois fois d'habitude, ont été moins réunis cette année. Et on aurait pu faire des analyses peut-être un peu moins discriminantes.

**M. ETCHEGARAY :** Madame HERRERA, le nombre de dizaines d'heures de réunions que nous avons tenues, encore aujourd'hui nous avons reçu les représentants des forains pendant le temps qu'il fallait, nous passons des heures nécessaires, mais des heures à en parler et à penser les prochaines fêtes. On peut être dans un positionnement tel que Monsieur ESTEBAN qui nous dit : « On pourrait faire une année, voire plusieurs années, sans fêtes, une pause ». On peut imaginer cette ville sans Fêtes de Bayonne, vous proposez que ce soit aussi une ville sans la corrida, je n'ai pas envie d'une ville triste voyez-vous, vous non plus. Continuons à faire les fêtes dans cette ville, alors que ce soit compliqué et qu'on ait assisté à une surpopulation, on fait tous le même constat, qu'il y ait eu des mouvements de foule, on est d'accord pour le dire également. Mais de là à considérer que c'est la conséquence d'une surcommunication sur les fêtes, Monsieur UGALDE l'a indiqué, nous n'avons pas de budget de communication sur les fêtes, on n'en a pas besoin, les fêtes attirent du monde quoi qu'il arrive, les dates sont connues parce que les réseaux sociaux sont là pour donner ces informations, donc on n'a aucune responsabilité dans ce domaine. Mais ces mouvements de foule nous interrogent et nous responsabilisent, c'est tout à fait vrai et c'est d'ailleurs une interrogation pas seulement pour la Ville de Bayonne, mais pour toutes les villes qui organisent des

événements de cette importance, on a parlé de la Braderie de Lille. Et il se trouve qu'il y a des inspecteurs généraux de l'administration et en particulier de la police nationale et de la sécurité civile qui ont commencé un travail à la demande du ministère de l'Intérieur, sur ce que sont les mouvements de foule dans un certain nombre de villes dont Lille, dont Bayonne et d'autres villes également. Du reste, Yves UGALDE le disait tout à l'heure, toutes les manifestations en 2023 ont connu une augmentation importante, beaucoup de psychosociologues considèrent que cette augmentation de fréquentation de ces événements pourrait être due à l'après-Covid. Ils sont nombreux à soutenir cela et même à l'écrire, il y a un certain nombre de livres qui sortent sur effectivement ce que sont les comportements de l'après-Covid. Moi, je ne vais pas faire de l'analyse psycho et socio, je constate simplement qu'ici comme ailleurs, on vit ce type de situation. Donc ça nous interroge, ça nous rend responsables, c'est pour ça qu'on passe du temps sur ce dossier et ne dites pas que l'on ne travaille pas sur cette affaire, on ne cesse de tenir des réunions avec les uns et les autres. Spontanément, un collectif s'est constitué, ce n'est pas moi qui l'ai demandé, il se trouve qu'il a été très responsable dans l'organisation de ces réunions, il est très représentatif également, on s'en félicite et ça nous permet d'avoir en face de nous des interlocuteurs fiables. Le débat se poursuit, y compris dans les conseils de quartier, vous les avez initiés, vous qui travaillez là-dessus, on écoute aussi les conseils de quartier qui sont aussi très représentatifs, je vous rappelle qu'ils sont retenus à la suite d'un tirage au sort qui est effectué. Tout ça prend beaucoup de temps, ce temps est nécessaire, mais je vous assure qu'on ne le regrette pas parce qu'il en sort un certain nombre d'observations, de propositions qui montrent que le sens des responsabilités l'emporte là-dessus par rapport aux clivages idéologiques qui peuvent quelquefois prendre le dessus, donc on va continuer comme ça. Vous avez choisi cette délibération pour parler de ça et vous avez parfaitement le droit de le faire, Monsieur ESTEBAN, et on a répondu. Oui, Madame, allez-y.

**Mme BROCARD :** Je voulais réagir aux propos tenus, d'abord sur la communication juste rapidement. C'est vrai qu'on est victime de notre succès et qu'on n'a plus rien à faire, on ne maîtrise pas grand-chose, mais on a quand même des choix politiques à faire, vous avez choisi et vous choisissez régulièrement de faire du marketing territorial, du matraquage, on vend un peu la ville, oui, c'est une politique, ça s'appelle le marketing territorial.

**M. ETCHEGARAY :** Donnez des exemples de ce que vous dites, on fait du marketing, mais comment ?

**Mme BROCARD :** Sur la ville, on vend la ville, on vend sa culture, on vend ses commerces, on vend ses habitants. La politique de marketing, vous avez plein d'exemples bien sûr, on en parle souvent, on vend ses fêtes, on vend la foire, on vend son jambon, on vend le chocolat. Ce type

**M. ETCHEGARAY :** On vend le chocolat, on vend le jambon aussi.

**Mme BROCARD :** Je vais finir mon propos s'il vous plaît. Donc c'est vrai que ce genre de marketing territorial, ce sont des politiques importantes, notamment quand

on est des territoires peu attractifs. Nous, il se trouve qu'on a de l'attractivité, qu'on n'a pas grand-chose à faire pour que les gens viennent. Donc c'est vrai qu'à un moment donné quand on commence régulièrement à être dépassé par ce genre d'évènement, on pourrait aussi réfléchir à réduire la voilure sur ce côté-là, même au niveau budgétaire, ça nous ferait peut-être du bien et on pourrait le mettre dans d'autres politiques. C'était une première observation sur ça. Je voulais réagir aux propos malheureux sur les gens de l'extérieur, mais j'en profite un peu pour réagir de manière un peu plus générale. Régulièrement dans les commissions, quand on parle du logement, quand on parle de la mobilité, j'entends souvent de la part de responsables politiques le fait que ce soit à cause des autres. Des gens qui viennent de l'extérieur, soit c'est de très loin, les Parisiens ou autres, soit ce sont les voisins, les Landais qui viendraient parce qu'ils traversent nos quartiers et qu'ils traversent nos villes. En fait, ça nous pose un problème, oui, ça fait sourire tout le monde, sauf que ce sont de petites musiques qu'on entend régulièrement, on dit : « Ce n'est pas nous, c'est à cause des autres et si les Bayonnais sont embêtés aujourd'hui, c'est à cause des autres ».

**M. ETCHEGARAY :** Poursuivez...

**Mme BROCARD :** Je vais continuer à parler parce que pour l'instant, j'ai parlé sur un ordre général et je vais finir mon propos parce que là pour le coup, je n'accuse pas et je ne montre pas du doigt. Je dis juste que collectivement, il faut qu'on fasse un peu attention parfois quand on dit ces choses-là parce que justement si on le prenait d'un peu plus général, il y a d'autres personnalités qui se servent de ces mots et qui en font une politique et qui peuvent amener justement à de la ségrégation ou à de l'exclusion. Ces petits mots du quotidien, collectivement, oui, ça choque un peu tout le monde, mais vous dites : « On a des problèmes de mobilité, on ne peut plus circuler, dans les quartiers il y a les gens qui viennent, ils n'ont qu'à passer par ailleurs ». Ce sont des politiques qui touchent tout le monde et on n'a pas de frontières, on est assez nombreux dans cette salle à le dénoncer quand d'autres au plan national, voire international, font ces références-là. Dans nos discussions politiques, c'est important parfois de faire attention à ce qu'on dit, je sais que ça fait un peu réagir, mais parfois on se retrouve avec des propos un peu nauséabonds. Quand on fait des frontières, quand on dresse des murs, on voit ce que ça peut donner parfois ailleurs, et là, c'est une réflexion générale de politique générale et je n'accuse personne, je fais le vœu qu'on fasse un peu plus attention à ne pas dresser de mur, à ne pas exclure, et parler plutôt toujours de globalité et d'universalisme.

**M. ETCHEGARAY :** Monsieur ETCHETO, vous voulez ajouter quelque chose.

**M. ETCHETO :** Juste rapidement pour terminer peut-être sur une note un peu plus légère, mais avec toujours du sens sur la chose pour revenir sur les fêtes, pour mettre un peu, comme Mixel ESTEBAN l'a dit à mon avis assez justement, à dix mètres cette espèce de « clash » des civilisations qui pourrait exister dans la fête. Les références qu'Yves a donné sur la java, moi, ça m'a fait penser à cette formidable chanson de Nougaro, le Jazz et la Java, qui est justement une chanson qui est l'appel des rencontres des cultures. Et c'est ça qu'il appelait de ses vœux dans cette chanson-là, moi, ça m'a fait penser à ça, la java me plaît aussi comme

bien d'autres cultures, elle a sa place aux Fêtes de Bayonne et chez nous aussi avec les autres. Alors évidemment, je suis bien d'accord que la fête, c'est aussi une éducation, il faut avoir des codes, d'ailleurs il y a des gens qui les ont, mais il y a aussi des gens de chez nous qui ne les ont pas, il faut en avoir tout à fait conscience et s'épargner ces débats caricaturaux qui ne ressemblent pas à notre ville. On ne jette la pierre à personne, ce n'est pas facile les Fêtes de Bayonne comme tous les grands évènements d'ailleurs que nous avons à vivre et pour lesquels on est un peu victimes aussi de notre succès de manière très large et y compris dans la vie quotidienne. Donc ce n'est pas quelque chose de simple à gérer, c'est quelque chose qui peut nous inquiéter aussi, peut-être encore plus ces jours-ci, vous l'avez à l'esprit avec le relèvement en plus du risque général, du plan Vigipirate qui ont forcément un impact sur tout ça. Mais je pense quand même que gardons à l'esprit que notre ville et nos fêtes sont de toute façon quand même au cœur de moments de rencontre et d'ouverture, y compris avec les autres. Merci.

**M. ETCHEGARAY :** Madame BISAUTA, vous avez dit que vous vouliez intervenir.

**Mme BISAUTA :** Oui, je veux dire quelques mots parce qu'il y a des propos, même si après ça a été un petit peu dilué, qui laissent entendre que dans cette majorité, il y aurait des refus de l'autre et des propos un peu limités par rapport aux gens que nous serions susceptibles d'accueillir. Je trouve que c'est un mauvais procès dans une ville qui s'ouvre très largement, y compris sur une ligne de crête un peu compliquée qui accueille des gens qui viennent d'ailleurs et qui sont rejetés peut-être ailleurs par d'autres villes et à d'autres frontières. Bayonne a toujours été une ville de confluence et de partage, je crois que les fêtes sont ces grands moments de partage, on est un peu dépassé, mais qui ne l'est pas à l'heure actuelle ? Je rejoins les propos de Yves tout à l'heure, c'est l'ensemble de l'évènementiel dans ce pays, et peut-être dans d'autres aussi, qui a connu partout et avec des difficultés partout, des fréquentations en grande augmentation. Je pense à une qui est peu souvent citée, c'est la Fête des Lumières à Lyon où il a été reproché à la municipalité de ne pas avoir su assurer l'augmentation de la fréquentation, personne n'a vu les lumières, il y a des gens qui sont tombés, des barrières. Donc finalement, la Fête des Lumières existe depuis des années à Lyon, elle n'avait jamais posé de problème, on n'en parle pas comme d'une beuverie, ce qui est souvent l'offense faite à nos fêtes, et il n'empêche que ça ne s'est pas bien passé. Les gens n'ont pas pu rentrer dans la ville et des gens qui avaient pris la voiture depuis la région parisienne quand même, j'ai lu des témoignages dans la presse de Lyon. Donc il faut quand même se mettre dans la tête que ce qui nous est arrivé n'est pas très facile, pose des problèmes, tout le monde essaie de les résoudre, mais on n'est pas les seuls dans ce cas. Et la deuxième chose que je veux dire pour terminer ce propos, c'est qu'on ne peut pas d'un côté nous dire qu'on fait du marketing comme des fadas pour remplir la ville, et d'un autre côté de rejeter les gens qui viennent parce que la schizophrénie ne nous a pas tous atteints. Donc soit on fait venir les gens, soit on n'en veut pas, mais les deux me paraissent difficilement conciliables, alors restons raisonnables et ne mettons pas en cause plutôt un côté de la barre que l'autre, nous sommes des Bayonnais qui avons été percutés par des fêtes qui ont été problématiques, pour lesquelles il faut autant que faire se peut apporter des réponses. Mais je crois que si l'on vient pour

faire la fête dans les conditions où l'on aime faire la fête, je crois que tout le monde a sa place, après il faut aussi savoir respecter la ville qui vous accueille.

**M. ETCHEGARAY :** Monsieur ESTEBAN.

**M. ESTEBAN :** Très court, merci pour vos interventions, merci, Martine BISAUTA, également pour son intervention et à mes collègues de l'opposition et de la minorité. Juste dire que lorsqu'il y a effectivement une question de surpopulation qui se mêle au niveau d'une fête, il ne suffit pas de convoquer des sociologues qui n'ont aucun recul en sociologie pour avoir un certain de recul. Ce n'est pas au bout de quatre ans qu'on tire des conclusions de l'après-Covid, il faut un peu plus de temps dans la recherche universitaire, nous sommes certains universitaires ici. Quand je parlais de pause, c'est sur une année, ce n'est pas arrêter les fêtes, Monsieur le Maire, il ne faut pas être caricatural. Par contre sur les corridas, je suis d'accord avec vous pour y mettre un terme, vous l'avez compris depuis longtemps.

**M. ETCHEGARAY :** Ça, on l'avait compris !

**M. ESTEBAN :** Je peux vous dire que nous sommes certains musiciens locaux à avoir participé aux fêtes de txistus, de gaïta pour ce qui me concerne, et à ne plus jouer parce que tout simplement on ne peut plus avancer, on ne peut plus marcher, on est bousculé, on n'est plus présent sur l'animation de rue. Et nous sommes un certain nombre à ne pas avoir renouvelé nos demandes de contrat ou même notre participation bénévole au sein de certaines peñas, je pense à l'amicale du Petit Bayonne dont je suis membre. Je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Merci.

**M. ABADIE :** Je vais aussi rajouter, si vous le permettez, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** Votre part.

**M. ABADIE :** Oui, ma petite part. Le sujet central qui nous inquiète, c'est ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, c'est la forte affluence, la surfréquentation, le danger de ces mouvements de foule qu'on a déjà vécus aux Fêtes de Bayonne l'année dernière. La démarche que vous avez entamée de concertation avec ce collectif, elle est intéressante et on valide, on l'approuve, et on pense qu'il faut aller plus loin dans la concertation. Nous, nous avons fait des propositions notamment par rapport à la Foire au Jambon, nous ne pensons pas que décaler la Foire au Jambon d'une semaine, on le verra dans dix jours, va permettre de limiter cette affluence. Et surtout, de faire en sorte que cette foire redevienne une foire et non pas les pré-fêtes de Bayonne. Nous, ce que nous proposons et proposons toujours, c'est de pouvoir décaler la Foire au Jambon dans un autre lieu, c'est complexe et je le sais bien, autre que l'hyper centre-ville et de pouvoir remettre les jours de la foire tels qu'ils étaient il y a quelque temps, c'est-à-dire plutôt en début de semaine, du mardi, mercredi au vendredi ou au samedi. Et là, nous pensons sincèrement qu'on pourra retrouver vraiment cette idée de foire. Sur les Fêtes de Bayonne, nous avons entendu que vous aviez reçu les forains, on a entendu ça par la presse, et c'est que

ce n'est pas facile, c'est vrai au vu des moyens de pression que ces forains vous mettent et nous mettent. Vous pouvez compter sur nous pour soutenir cette démarche de pouvoir déplacer ces manèges ailleurs que là où ils sont parce que c'est un danger, d'ailleurs on se questionne aussi sur le fait de mettre des manèges sur le pont, si ce n'est pas contradictoire avec certains règlements, en tout cas mettre les forains à cet endroit-là, pour nous c'est inconcevable. Effectivement, ça semble judicieux, comme la Foire au Jambon peut-être, de les déplacer et de les mettre à cette entrée ou à ce centre-ville aussi dont vous avez parlé qui est les allées Paulmy et le Champ de Foire. Pour le reste, nous avons appris, mais je ne sais pas si c'est une information qui est réelle, qu'il y aurait moins d'argent consacré à la musique vivante. Les mesures que vous avez commencées à nous indiquer la semaine dernière, pour nous, il y a certaines « mesurette » comme l'idée que les gens des peñas puissent aller chanter dans les rues, la sonorisation qui ne débiterait que le jeudi. Je pense qu'il y a des moyens importants, plus forts et plus coercitifs qu'il faudrait mettre en place sur le fond pour apaiser la rue et notamment sur une interdiction programmée des sonos extérieures, je pense que les Bayonnais vous en seront reconnaissants. Merci.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je pense que tout le monde s'est exprimé sur ce sujet. C'était un sujet sur la mobilité et...

**M. CORRÉGÉ :** Je vais prendre la parole, mais très court, c'est promis. Je voulais répondre sur la politique des mobilités que l'on mène à la Ville de Bayonne, on n'exclut personne, ce n'est pas le cas, je vais vous répondre, Monsieur ETCHETO et Madame BROCARD. On assume le fait de vouloir pacifier les quartiers et de demander, que ce soit aux Bayonnais ou aux non-Bayonnais, d'emprunter des itinéraires structurants dont dispose la ville. Oui, c'est pour apaiser les quartiers, pour éviter ces effets de shunt que vous connaissez très bien, donc on est bien d'accord que c'est assumé, c'est pour la tranquillité des résidents bayonnais. Et ceci contraint autant les personnes qui vivent à Bayonne que ceux qui n'y vivent pas, donc dans notre politique, il n'y a aucune volonté d'impacter plus les uns que les autres.

**Mme BROCARD :** Mon intervention, je le dis peut-être maladroitement, mais on est là pour faire aussi de la politique et c'est vrai qu'en ce moment, il y a des choses qui se passent au niveau national, il y a des montées comme ça qui me... Et puis même, le malaise qu'on ressent un peu partout collectivement, des gens qui ne se supportent plus ou qui disent que c'est toujours à cause de l'un ou à cause de l'autre, les urbains ne s'entendent plus, on est contre les ruraux, tels départements est contre ceux-là. En fait, mon intervention était de se dire : attention, quand on voit ce qu'il se passe actuellement, que plus ça va et plus les gens se referment sur eux-mêmes et on cherche toujours à montrer du doigt celui qui est coupable de quelque chose. Quand on parle d'une politique, là, je parlais d'une mobilité parce que c'est sur des exemples comme ça que je réagis, je disais collectivement : attention à ce qu'on dit parce que quand il se passe ça de manière générale et je crois qu'on est tous d'accord pour avoir peur de ça, nos mots, les mots qu'on prend pour mener nos politiques et même nos actions, il faut qu'on fasse attention, ne pas attiser ça, ne pas aller là-dedans. Mais je pense qu'on est tous d'accord justement, mais pour moi c'est aussi un lieu pour pouvoir le dire quand on s'adresse aux gens avec qui on

habite et quand on est là pour proposer des solutions, il s'agit de proposer des solutions et pas d'accuser des gens en fait. Arrêtons d'accuser et proposons, et là, on est tous d'accord.

**M. ETCHEGARAY :** J'ai compris ce que vous avez dit, personne ne veut dire ici que l'enfer, c'est les autres. Et du reste, quand Jean-Paul Sartre a écrit ce texte « L'enfer, c'est les autres », ce n'était pas pour dire que l'autre est un démon, c'est j'ai besoin de l'autre et il concluait en disant que « l'existentialisme est un humanisme », puisque c'est la source de l'existentialisme. Ce n'est pas très facile à comprendre comment ceci peut être vrai, mais les Fêtes de Bayonne, c'est la façon qu'on a pour chacun de connaître la part d'ombre qui est en nous et y compris chez les autres. Alors, ces Fêtes de Bayonne, c'est un fait culturel majeur et à ceux qui voudraient assez facilement le jeter en considérant que ce sont des orgies, ne comprennent pas ce qu'il s'y passe, mais vous n'avez pas dit le contraire, on parle de la même chose, je vous dis que je vous ai compris également dans votre propos. Maintenant, il faut malgré tout qu'on puisse avancer là-dessus sans tomber dans les clichés. Je ne suis pas sûr qu'Yves UGALDE puisse être cloué au pilori pour avoir prononcé une phrase qui tout de suite lui est renvoyée comme s'il considérait que ces Fêtes de Bayonne étaient réservées aux seuls Bayonnais, il n'a jamais pensé une chose pareille et en tout cas il n'a pas voulu dire une chose pareille. Alors, on va continuer à construire les choses le mieux que possible ensemble. Et j'ai compris aussi que finalement, pour cette délibération qui était l'occasion d'avoir ce débat intéressant, il n'y avait pas d'opposition, il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre. Merci, délibération adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **FINANCES**

### **16. Soutien au monde associatif - Attribution de subventions**

**M. ETCHEGARAY :** Monsieur LAIGUILLON pour l'attribution de subventions aux associations.

**M. LAIGUILLON :** Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les techniciens qui ont œuvré pour cette délibération et la critérisation, bien sûr les élus aussi et bien sûr nos associations. Comme vous le savez, la Ville reste plus que jamais au soutien de son tissu associatif qui fait la richesse de notre cité, vous le savez tous et nous le voyons tous les jours. Et nous l'avons tous vu lors du dernier forum des associations, plus de 10 000 visiteurs et plus de 180 associations. Un engagement financier qui reste à la hauteur des enjeux, plus de 3,2 millions d'euros de subventions, plus de 1,4 million d'euros d'aides indirectes. Ces enjeux de la qualité de la vie sociale à Bayonne et de la mixité, je parle bien sûr de mixité avec la carte Déclic, l'année dernière nous avons délivré plus de 3 000 cartes Déclic. Un engagement financier que l'on s'est attaché à rationaliser : plus juste, plus équitable, plus transparent, c'est le fruit de notre critérisation. Un engagement qui est adossé à une véritable politique publique de soutien à la vie associative et je pense à la dernière initiative en faveur des

bénévoles, c'est le chéquier bénévole, et nous avons délivré plus de 3 600 bons à 2 000 bénévoles et un chéquier, c'était une valeur de 200 euros à peu près. Notre action en faveur de nos politiques de soutien à la vie associative, nous l'appréhendons dans une logique d'adaptation aux réalités et nous les accompagnons aussi en formant les bénévoles de nos associations, et on a été labellisé Guid'Asso avec notre référence à nous Bayonne Asso, et nous avons formé plus d'une centaine d'associations, plus de 140 bénévoles l'année dernière. Nous le savons tous, nous avons une contrainte financière forte, ça ne signifie pas qu'il ne faille pas adapter nos actions à plusieurs réalités et exigences. Plusieurs sujets méritent que nous les examinions : l'égalité homme - femme et là on a commencé à travailler avec Déborah et ses services. Comment prendre en compte aussi la transition écologique et là avec Laurence, on a commencé à travailler sur une charte, une planche de travail va bientôt être présentée en commission vie associative aussi, j'espère qu'elle sera débattue et adoptée. Comment mieux intégrer aussi les sujets de prestation indirecte, nous l'avons fait cette année avec les locaux, la communication, les fluides. Mais il reste un autre travail et c'est pour ça que je vous disais qu'en sport, on allait travailler un peu plus sur les gymnases, sur les terrains. Alors je vous propose dès le mois prochain de travailler en commission à une demande d'adaptation de la critérisation en mettant autour de la table, comme les autres années avec la dernière critérisation, les associations, des différentes thématiques, les techniciens et bien sûr les associations. Un travail de fond pour adopter la critérisation et aussi la compléter. Je vais lire la délibération : soutien au monde associatif, attribution des subventions. En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention aux associations au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 2 793 828 euros, tel que détaillé en note explicative de synthèse. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement afférentes. Ces sommes viennent s'ajouter aux premières dotations attribuées lors de la séance du Conseil municipal du 8 février 2024. Le montant total des subventions voté au titre de l'année 2024 s'élèvera à 3 275 828 euros.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Jean-Marc ABADIE.

**M. ABADIE :** En fait, j'avais préparé cette délibération sur la base d'un document qui nous a été remis aux deux commissions de la vie associative. Un document vraiment très précieux, très intéressant, c'est un document qui a été fait par les services de la Ville, et en particulier celui des spectacles, événements et animations, où il est indiqué qu'au niveau des subventions en comparaison avec 2023, la Ville faisait baisser le total de l'enveloppe de près de 200 000 euros, j'étais parti sur ça. J'ai réalisé il y a quelques instants, et c'est finalement ce qu'il manque dans le document, que c'est la réalité, la Ville économise 200 000 euros par rapport à l'enveloppe globale pour les associations. Sauf que je crois comprendre qu'il fallait rajouter les contributions de la CAF à travers la CTG, je n'ai pas la totalité avec les documents qui nous avaient été remis, j'imagine qu'elles compensent ces 200 000 euros manquants. En tout cas, comme tu l'indiquais, Cyrille LAIGUILLON, ce document-là est nouveau, c'est une première et il est intéressant parce qu'il permet effectivement d'avoir une vision globale notamment à travers le coût estimé de la mise à disposition de locaux et toutes les aides logistiques en termes de matériels,

tables, chaises, fournis. Donc on était parti pour s'abstenir, il n'en demeure pas moins que ça fait plusieurs années que le total de l'enveloppe destinée aux associations, à ceux qui remplissent finalement une vraie mission de service public, stagne et nous le constatons, c'est assez regrettable. Voilà le sens de mon intervention.

**M. ETCHEGARAY :** Merci.

**Mme HERRERA :** Une intervention complémentaire très courte. Plusieurs personnes et moi-même avons été choqués par une campagne d'affichage massive qui a été faite sur le sport féminin qui par ailleurs est très réussie esthétiquement. Elle était sur les abribus, il est écrit : « Elles s'entraînent dur, elles nous font vibrer, elles pratiquent le sport à haut niveau et n'ont toujours pas les mêmes droits », je dirais même les mêmes aides. En fait, c'est très bien de faire la promotion du sport féminin, ce qui aurait été intéressant, c'est de convertir le montant d'une partie de la campagne d'affichage en subventions aux équipes sportives de haut niveau de sport féminin puisqu'on en a déjà parlé ici. Mais la demande est assez simple, c'est que ce qui serait intéressant, c'est au niveau du sport et puisque c'est demandé dans la critérisation, d'avoir une colonne sur l'aide qui va au sport féminin et l'aide qui va au sport masculin. Et ça permettrait de voir à quel point on atteint ces objectifs annoncés, et sur lesquels on a eu des échanges sur le plan égalité, en matière de sport féminin et au sport masculin. Donc c'est une demande que ce tableau soit complété par une colonne sur le versement au sport féminin et au sport masculin. Au moment où les équipes féminines du Pays Basque, et pour certaines qui ont fait des ententes, ne sont pas aidées par l'Agglomération, qu'il y ait eu cette campagne a choqué un certain nombre de sportives et de dirigeants qui ont dû vous en faire part et qui m'en ont fait part aussi.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, Madame BISAUTA.

**Mme BISAUTA :** Je me sens en grande responsabilité de cette campagne d'affiches, donc je vais quand même répondre, je ne sais pas qui ça a choqué. Tous les ans, on cherche un thème pour le 8 mars, donc l'année dernière l'invisibilité des femmes. Et cette année la commission extracommunautaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui regroupe, en dehors des élus, le service des ressources humaines de la communauté d'Agglomération, les organisations syndicales, l'ensemble des associations féministes, plus le Planning, le CIDF, ont travaillé sur le thème de cette année. Et comme c'était une année olympique, on a beaucoup évoqué les inégalités entre le sport féminin et le sport masculin, qualité de pouvoir s'entraîner, équipements, ce qu'ils reçoivent financièrement. Je me suis laissé dire par un président de club tout à fait récemment, que même une sportive dans une grande équipe de la région à côté bien connue à Bayonne percevait 400 euros par mois au titre de son activité sportive. Donc on a eu un débat très intéressant là-dessus et il y a une commission qui s'est réunie pour travailler sur la caractéristique de la campagne, donc c'est l'émanation de ce travail collectif qui cherchait à mettre en exergue les inégalités absolument incroyables qui existent encore parce que, oui, maintenant on commence à regarder le foot, hier il y avait Lyon et l'équipe portugaise Benfica. Donc on commence à regarder le sport féminin, mais elles sont

toujours avec un statut d'amateur, elles doivent travailler, elles ne peuvent pas partir la veille d'un match, si l'ASB monte d'un cran cette année, les équipes qu'elle va rencontrer selon à l'autre bout de la France. Par contre, les joueuses travaillent, elles partiront peut-être à 4 heures du matin pour jouer en région parisienne, donc il y a une inégalité absolument impressionnante. Alors que la Ville de Bayonne se penche sur les subventions et ait une ligne, Monsieur l'Adjoint au sport, avec une volonté de soutenir le sport féminin et de faire mieux qu'ailleurs parce que c'est Bayonne et nulle part ailleurs, ça va encore faire un peu d'attractivité, mais celle-là je la soutiens. Mais sur la campagne d'affichage, de grâce, c'était juste rendre visibles et publiques des choses que peu de gens savent encore ou ont vraiment dans la tête, donc je suis désolée, comme quoi il y a toujours des esprits chagrins même chez les femmes.

**M. ETCHEGARAY :** Vous allez pouvoir prendre la parole à nouveau, Madame HERRERA, mais je voudrais quand même que Cyrille LAIGUILLON réponde sur les aspects critérisation, etc., et sur l'intervention de Jean-Marc ABADIE.

**M. LAIGUILLON :** Oui. Tout d'abord, je réitère mes remerciements aux techniciens et à la commission vie associative parce que ça a été deux commissions de haut niveau et on a bien débattu, on a posé plein de questions et ça a ouvert d'autres portes pour une critérisation 2.0, on s'est mis d'accord dessus. C'est vrai que pour moi et pour les associations parce qu'on a rencontré aussi toutes les associations, le soutien reste ambitieux, je répète, 3,2 millions d'euros de subventions, 1,4 million d'aides indirectes. On n'oublie pas aussi l'aide à la formation avec Bayonne Asso, l'aide avec les équipements, la Maison des associations, le 3 Bis, la salle Albizia, Maison du Polo, Sainte-Ursule. C'est aussi une rencontre, et peut-être que Sylvie DURRUTY pourra en parler, avec toutes les associations qui touchent plus de 20 000 euros de subvention, toutes ont été rencontrées et des échanges ont été faits avec les techniciens de la Ville et je tiens aussi à les remercier. Le but de la critérisation, ça a toujours été de donner une vision équitable, transparente et juste, et il faut la pousser encore plus loin. Et je pense que le salut des associations, parce qu'on est d'accord que plus on va aller, plus ça va être compliqué pour les associations, avec l'État qui mettait de l'argent et les collectivités, nous, on arrive à maintenir l'enveloppe globale. Il y a bien sûr l'application avec Interasso, avec Monsieur Olivier ALLEMAN, pour mutualiser les locaux, les bénévoles, mais aussi le matériel, les associations, c'est une affaire de tous. On est deux fois d'accord, Madame HERRERA, c'est vrai que l'aide au sport féminin n'est pas la même aide, un critère pour un sportif c'est un point, pour une sportive c'est deux points, ça rapporte le double. Et bien sûr qu'il faut faire beaucoup plus et nous allons faire beaucoup plus parce qu'en travaillant avec les associations, on voit le point noir dans les associations, c'est le manque de femmes dirigeantes dans les bureaux et aussi quand on passe de sportifs amateurs aux professionnels et là, on a commencé à réfléchir avec Déborah, on doit travailler là-dessus pour aider nos sportives. Alors Martine, moi, je n'ai eu que de bons retours sur les affichages, on a travaillé avec l'ASB, avec l'Aviron Boxe et Askar, donc toutes nos sportives ont joué le jeu. Pour Askar, c'était une kick-boxeuse qui a fait deux entraînements, elle nous a montré aussi les entraînements et je peux assurer qu'elle en a « fusillé » pas mal, je l'ai vue. En boxe anglaise, c'est Maeva IBAREMBORDE qui a fait tout un entraînement, donc elle a montré aux personnes qui voulaient faire de la boxe, mais aussi aux personnes qui

voulaient juste voir ce qu'était un entraînement de boxe et elle a quand même été championne d'Aquitaine. Et à l'ASB, on pouvait aussi voir un entraînement des féminines et on aurait aussi pu s'entraîner, il y avait certaines personnes qui pouvaient aussi se mesurer face aux ailières pour voir qui courrait le plus vite et je n'ai vu aucun garçon gagner. Ce sont des débuts, mais il faut continuer comme ça et moi, je suis très fier du sport au féminin et il y a beaucoup de choses à faire, comptez sur ma volonté et des « pépettes » aussi.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. On peut passer au vote ?

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Monsieur le Maire, si vous le permettez, je veux juste faire une petite précision par rapport à la différence justement. C'est l'effet CTG, c'est-à-dire qu'en fait, avant la CAF versait à la Ville une subvention qui était redonnée aux associations. Or maintenant, avec l'effet bonus territorial, les subventions sont données directement aux associations. Donc en fait, il n'y a pas moins de financement, c'est un jeu d'écriture, mais le financement est le même, voire pour certaines associations légèrement en augmentation.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. J'ai noté non-participation au vote de Lionel SEVILLA et il faut d'ailleurs que tous ceux qui ont des responsabilités dans des associations ne prennent pas part au vote. Vous ne prenez pas part au vote, pas parce que vous êtes président d'une association ? Si vous avez des responsabilités au sein du bureau, il vaut mieux ne pas participer au vote. Vous vous abstenez. Monsieur ETCHETO ? Vous votez. Et Étienne BOUTONNET veut dire quelque chose, il ne participe pas au vote parce qu'il est dans le foot, effectivement. D'autres ? Non, donc les autres votent pour et donc la délibération est adoptée, je vous remercie.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Abstention : 2, M. ABADIE, M. BERGE

Non-participation au vote : 2, M. SEVILLA, Mme HERRERA LANDA

#### **17. Pharmacie de la Nive - Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation temporaire du domaine public**

**M. ETCHEGARAY :** On poursuit avec le rapport suivant, Madame DURRUTY.

**Mme DURRUTY :** Ce rapport concerne la pharmacie de la Nive et l'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation temporaire du domaine public. En effet, à la suite de l'évacuation de l'immeuble qui est situé 33 quai Dominique Roquebert, pour cause de péril imminent, la pharmacie de la Nive a été amenée à installer ses activités, entre le 16 novembre 2023 et le 31 mai 2024, à proximité dans des structures modulaires moyennant une autorisation temporaire du domaine public communal. La gérante de la pharmacie sollicite l'exonération du paiement de la redevance correspondante d'un montant de 2 439,45 euros. Au regard du contexte exceptionnel et de l'intérêt de maintenir la distribution de médicaments pour les habitants du quartier, il est demandé au Conseil municipal de faire droit cette demande.

**M. ETCHEGARAY :** Évidemment, cas de force majeure. Il n’y a pas d’abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18. Tarifs des droits de voirie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**M. ETCHEGARAY :** Madame DURRUTY encore, rapport 18.

**Mme DURRUTY :** Oui, qui concerne les tarifs des droits de voirie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. La dernière actualisation des tarifs des droits de voirie concernant les travaux réalisés sur le domaine public remonte au mois de décembre 2014. Il est nécessaire aujourd’hui de les faire évoluer en fonction de l’évolution du coût des travaux depuis la dernière révision. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d’approuver les nouvelles dispositions tarifaires telles que précisées en note explicative de synthèse ainsi que dans le document qui est annexé. Et désormais, les tarifs seront révisés annuellement selon un indice qui a été fixé.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, pas d’abstentions, pas de votes contre. Adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**FONCIER**

**19. 5 rue des Cordeliers - Acquisition d’un immeuble - Convention de portage foncier avec l’EPFL Pays Basque**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport 19, Madame DUHART.

**Mme DUHART :** Merci, Monsieur le Maire. 5 rue des Cordeliers, acquisition d’un immeuble, convention de portage foncier avec l’EPFL Pays Basque. Afin de poursuivre le traitement global de l’îlot 45, la Ville s’est rapprochée de l’EPFL Pays Basque pour l’acquisition par voie de préemption de l’immeuble situé au 5 rue des Cordeliers. Cette intervention foncière permettra la réhabilitation complète de cet immeuble très dégradé et la production de logements sociaux. Il est donc demandé dans ce cadre au Conseil municipal d’approuver les conditions de portage foncier de cette opération par l’EPFL selon les modalités d’intervention décrites en note explicative de synthèse et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage correspondante.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, Monsieur ESTEBAN sur ce rapport.

**M. ESTEBAN :** Oui, simplement, Monsieur le Maire, j’aurais souhaité qu’on ait peut-être un bilan de l’action de l’EPFL qui est particulièrement importante, cette action sur Bayonne. Puisque si j’en reste aux données dont je dispose, celles de l’EPFL qui n’ont pas été réactualisées et qui datent de février 2023, il y a quand même une quarantaine de lots dans le centre ancien qui ont été acquis, en tout cas des opérations menées par l’EPFL, une trentaine de lots au quartier Saint-Esprit. Certains

de ces lots ont bien sûr été attribués à du logement social, HSA, également à Domo France. Mais certains lots restent vides, vous le savez bien, la rive droite de l'Adour au quai de Lesseps, mais certains immeubles aussi sont amenés à rester vides une fois rachetés par l'EPFL. C'est le cas, par exemple, d'un immeuble en rénovation près d'un fameux café de la place Saint-André, que je ne citerai pas pour ne pas lui faire trop de publicité. Cet immeuble avait six appartements, les personnes ont été évacuées, c'est à côté du bar des Pyrénées, et l'immeuble acquis par l'EPFL est resté propriété de l'EPFL et vide pendant plusieurs années. Donc si vous pouviez avoir, de la part de l'EPFL, un point et vous-même peut-être nous présenter un point global sur la situation des logements acquis par l'EPFL au regard des nécessités de logements dont vous êtes évidemment largement conscient, ce n'est pas ça l'objet. Je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Monsieur LACASSAGNE.

**M. LACASSAGNE :** Très brièvement, Monsieur le Maire. Je suis membre du bureau de l'EPFL, on reviendra vers vous, je ne pense pas qu'on va pouvoir le faire ici, mais on reviendra avec vous en commission stratégie urbaine pour vous présenter l'ensemble des lots qui sont effectivement maîtrisés par l'EPFL. Et soulignons que l'EPFL est un acteur prépondérant sur notre territoire et qu'il nous permet d'avancer dans des situations complexes et je le dis aussi en bureau de l'EPFL. On a aussi des techniciens qui sont là et qui savent parce qu'il faut aller négocier avec les propriétaires. Et on avait un problème sur un lot à la rue Victor Hugo, alors bien sûr il y a l'intervention du maire parce qu'on avait reçu les propriétaires en mairie, mais l'EPFL a été aussi en mesure ensuite de résoudre les problèmes parce que si l'on n'arrivait pas à trouver une solution avec eux, on perdait l'équilibre général de l'opération et les sept bâtiments qu'on avait achetés avec l'EPFL n'auraient pas pu être réhabilités puisqu'on n'aurait pas pu avoir l'ensemble des subventions de l'État. Et vous savez qu'aujourd'hui, la problématique de la construction, de la réhabilitation, c'est le financement et aussi en même temps heureusement, on le disait dernièrement avec Monsieur le Maire au sous-préfet en présence du ministre du Logement, que l'État était là pour nous amener des aides substantielles. Et sachant que je faisais aussi remarquer que la Ville de Bayonne avait apporté, pour l'ensemble de l'opération du PNRQAD, plus de cinq millions d'euros, donc on peut remercier aussi le maire d'avoir maintenu cette ligne de crédit malgré la baisse des dotations de l'État.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Monsieur LACASSAGNE, d'avoir rappelé utilement cela. Dans l'îlot dont on parle ici, qu'on appelle l'îlot 45 de ce programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, qui concerne en fait un quai et deux rues, voire même trois rues, il faut se réjouir qu'on avait au départ six immeubles et en voilà un septième qui vient s'ajouter à ces six immeubles. Quand on a la possibilité d'intervenir sur sept immeubles, on peut imaginer quelle efficacité on peut avoir sur l'action en matière urbaine, etc. Tout cela n'est possible qu'avec des niveaux de financement, Monsieur LACASSAGNE l'a dit, sur l'îlot 12 qu'on a vu l'autre jour avec le ministre du Logement, ce sont effectivement 5 millions d'euros qu'on a dû débloquer, donc que nous avons votés ensemble ici même. Sachant que l'État est également très présent dans ces opérations au travers des fonds verts, au travers de

toute une série d'actions, il faut reconnaître que l'État est assez présent dans ces opérations. C'était l'occasion de le rappeler, merci. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20. Château Neuf - Modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Centre de Documentation et d'Archives d'Architecture »**

**M. ETCHEGARAY :** Madame CASTEL, rapport 20.

**Mme CASTEL :** Oui, tout à fait. Donc ça concerne la modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Centre de Documentation et d'Archives d'Architecture. Il convient de faire évoluer la convention de mise à disposition de locaux à Château Neuf au profit de l'association Centre de Documentation et d'Archives d'Architecture en lui octroyant la mise à disposition d'un espace de stockage, ainsi que l'usage des espaces mutualisés. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant numéro deux à la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21. Château Neuf - Modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit des associations « Société Sciences Lettres et Arts » et « Université du Temps Libre »**

**M. ETCHEGARAY :** Toujours Madame CASTEL, le rapport 21.

**Mme CASTEL :** Oui, donc la suite par rapport à la première modification. Donc là, une deuxième modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit de deux associations : Société Sciences Lettres et Arts, et Université du Temps Libre. Il est proposé de compléter la convention de mise à disposition de locaux au profit des associations Société Sciences Lettres et Arts, et Université du Temps Libre à Château Neuf, par l'octroi de deux espaces supplémentaires situés au deuxième étage de l'aile ouest du bâtiment, selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux au profit des deux associations et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Madame CASTEL. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22. Rue du Foirail - Demande de dépôt d'autorisation d'urbanisme par Habitat Sud Atlantic (HSA)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 22, Monsieur ERREMUNDEGUY.

**M. ERREMUNDEGUY :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une demande de dépôt d'autorisation d'urbanisme par Habitat Sud Atlantic. La Ville de Bayonne envisage de céder à HSA une partie de l'emprise de la rue du Foirail afin de résidentialiser les espaces correspondants au bénéfice des locataires des immeubles avoisinants, et ainsi permettre de solutionner les difficultés quotidiennes de stationnement qu'ils rencontrent. Ces emprises seront recomposées par HSA afin de créer de nouvelles places de stationnement. La Ville étant encore, pour le moment, propriétaire de la parcelle, il est demandé dans ce cadre au Conseil municipal d'autoriser HSA à déposer une demande de permis d'aménager et toutes autres demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ce projet selon les conditions et modalités précisées en note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je veux saluer ici le travail, l'opiniâtreté de notre adjoint à l'urbanisme, Alain LACASSAGNE, qui depuis des années et des années plaide pour cette résidentialisation. La population, en particulier les propriétaires, de ces immeubles qui appartiennent à Habitat Sud Atlantic, ont d'ailleurs pris souvent contact aussi avec Monsieur ERREMUNDEGUY pour demander effectivement qu'ils puissent disposer de ces places de stationnement. Celles-ci étaient malheureusement un peu vampirisées par une espèce de parc qui était devenu quasiment une aire de covoiturage, alors même que c'était un besoin. Monsieur LACASSAGNE, vous pouvez en dire quelques mots parce qu'il y a quelques années que vous êtes dessus.

**M. LACASSAGNE :** Oui, il y a quelques années, notamment avec Christine LAUQUÉ, parce qu'on connaissait bien ces sujets. Et dans le parc HLM aussi on a quelques difficultés puisque les parkings des groupes HLM sont utilisés par des riverains, donc on est obligé de résidentialiser ces stationnements au bénéfice des locataires, c'est tout ce que je voulais dire.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je mets aux voix, pas d'abstentions, pas de votes contre, adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **MARCHES PUBLICS**

### **23. Opérations de nettoyage des espaces publics - Signature de l'accord-cadre**

**M. ETCHEGARAY** : Monsieur SALANNE va maintenant prendre la parole pour présenter divers rapports sur des marchés publics, le 23 d'abord.

**M. SALANNE** : Oui, merci, Monsieur le Maire. Le premier concerne les opérations de nettoyage des espaces publics et la signature d'un accord-cadre. La Ville de Bayonne confie à une entreprise spécialisée le nettoyage d'une partie de ses espaces publics. À cette fin, elle a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert au regard des éléments développés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

**M. ETCHEGARAY** : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Délibération adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **24. Vérifications et maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des moyens d'extinction au gaz - Avenant n°1 au marché conclu avec la société A.M.S**

**M. ETCHEGARAY** : Monsieur SALANNE, rapport 24.

**M. SALANNE** : Le 24 correspond à vérifications et maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie, des moyens d'extinction au gaz et de l'avenant numéro un au marché conclu avec la société A.M.S. La société A.M.S est titulaire du marché concernant les prestations de vérification, de maintenance préventive et corrective, d'assistance technique de dépannage, de modernisation et de formation à l'exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie pour les bâtiments municipaux. Au vu des éléments figurant dans la note explicative de synthèse ainsi que dans son annexe, des modifications doivent être apportées au marché en cours. Il s'agit d'actualiser les sites et de modifier certaines prestations. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société A.M.S l'avenant numéro un au marché correspondant.

**M. ETCHEGARAY** : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Délibération adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**25. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier - Accords-cadres - Avenants de reconduction anticipée des contrats**

**M. ETCHEGARAY :** Toujours Monsieur SALANNE, le rapport 25.

**M. SALANNE :** Oui, il concerne les travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier, les accords-cadres et l'avenant de reconduction anticipée des contrats. La Ville de Bayonne a conclu, au mois d'août 2023, sept accords-cadres relatifs aux travaux d'entretien, d'aménagement et de construction de son patrimoine immobilier. Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande affectés de montants maximum conclus pour des durées d'un an, reconductibles une fois pour une période de durée identique. Au regard des conditions de contrat décrites ci-dessus, deux de ces accords-cadres portant sur les travaux de maçonnerie, carrelage, et de charpente, couverture et zinguerie doivent faire l'objet d'une reconduction anticipée sans modification des montants maximum pour couvrir les besoins actuellement identifiés. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux accords-cadres correspondants.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre. Délibération adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**26. Contrat de Ville 2024/2030**

**M. ETCHEGARAY :** Madame LARRÉ, le rapport 26, le Contrat de Ville.

**Mme LARRÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de Contrat de Ville 2024 - 2030. Définie par la loi du 21 février 2014, la politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, tout en améliorant les conditions de vie des habitants et luttant contre les discriminations. Cette démarche co-construite avec les habitants, les associations et les acteurs économiques concernés vise notamment à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres en France en mobilisant des politiques publiques de droit commun et des dispositifs spécifiques. Au regard de l'évaluation du Contrat de Ville 2015 - 2023, il convient aujourd'hui de poursuivre la dynamique entreprise sur les deux quartiers prioritaires : Hauts de Sainte Croix-Mounédé et Maubec-Citadelle, en s'inscrivant dans le Contrat de Ville Quartiers 2030 pour la période 2024 - 2030. Selon la circulaire du 31 août 2023, ce nouveau Contrat de Ville offrira désormais la possibilité de cibler des territoires hors quartiers prioritaires de la Ville de façon circonscrite et leur allouer des enveloppes spécifiques Politique de la Ville. C'est dans l'attente d'une adoption définitive du nouveau Contrat de Ville qu'il convient toutefois de poursuivre les actions en faveur des habitants en sollicitant les fonds 2024 auprès de l'État. Pour ce faire, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté

d'Agglomération Pays Basque, le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque et la Ville de Bayonne sont convenus d'un document qui cadre le zonage, la stratégie de développement et les modalités de financement pour la période 2024 - 2030. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document-cadre en annexe du présent rapport.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je voudrais que Christian MILLET-BARBÉ nous dise quelques mots rapides parce qu'il est président du groupement d'intérêt public développement social urbain, GIP DSU, et qu'il est évidemment, au regard de ses responsabilités, en charge de l'exécution de ce contrat.

**M. MILLET-BARBÉ :** Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour celles et ceux qui, au sein de ce Conseil municipal, ne connaîtraient pas encore très bien la politique de la Ville, c'est possible puisqu'on renouvelle maintenant sur 2024 - 2030 un Contrat de Ville qui a fait l'objet de plusieurs renouvellements précédemment, il est donc possible que parmi nous, un certain nombre de nouveaux conseillers municipaux n'aient pas d'information précise. Juste quelques mots concernant le Contrat de Ville, l'Agglomération Pays Basque est compétente et c'est d'ailleurs une compétence obligatoire de l'Agglomération que d'assumer le Contrat de Ville dès lors que sur son territoire, il y a des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, c'est le cas à Bayonne avec deux quartiers prioritaires. Il y a l'Agglomération d'une part, il y a l'État d'autre part qui sont à parité de financement à hauteur de 33 % chacun sur un budget de 1,7 million, mais il y a aussi comme signataire évidemment la Ville de Bayonne. Et dans les financeurs, il y a la Région, il y a le Département et un certain nombre de partenaires autres comme la CAF, etc., qui interviennent également. On peut considérer également que l'Éducation Nationale est un partenaire depuis que notamment le Contrat de Ville gère la Cité éducative, vous savez que nous avons été labellisés, comme c'est une politique qui concerne les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, qui concerne la population qui va de 0 à 25 ans. Et dont la mission est de favoriser l'insertion sociale professionnelle de cette population de 0 à 25 ans parmi laquelle évidemment il y a les enfants scolarisés, donc ça vient concerner particulièrement les écoles de ces deux quartiers prioritaires, et donc là, l'Éducation Nationale intervient également dans le processus de financement des quartiers. Deux quartiers prioritaires, rapidement, pour dire comment nous les déterminons. C'est l'État qui le fait évidemment sur la base tout simplement de données sociales qui montrent qu'il y a malheureusement une cohérence dans les populations qui habitent ces quartiers prioritaires et une cohérence à la baisse, c'est-à-dire au niveau des revenus sociaux, des revenus en général, une population très largement précarisée. Pour vous dire les choses, c'est une population qui, en gros, bénéficie d'à peu près 60 % du revenu médian national, donc des gens qui ont moins de 11 000 euros de revenus par an. Il y a donc un carroyage qui est fait de 200 mètres par 200 mètres pour dire : combien trouve-t-on de personnes, au moins 1 000 personnes d'ailleurs, qui correspondent à ces critères ? Et ces carreaux additionnés les uns aux autres forment un territoire qu'on appelle le quartier prioritaire de la politique de la Ville. Donc on a un quartier prioritaire sur les Hauts de Sainte Croix, on a un quartier prioritaire qui se poursuit sur Mounédé, et on a un deuxième quartier prioritaire qui fait Citadelle, Maubec et la rue Sainte-Catherine. Donc voilà à peu près les critères en question et c'est donc une politique qui consiste

à faire plusieurs choses. Évidemment essentiellement des choses d'ordre social puisqu'il s'agit de renforcer avec ce Contrat de Ville les coopérations qui existent sur le territoire autour des transitions, des transitions écologiques et de l'innovation sociale avec tout un tas de dispositifs axés par exemple sur l'agriculture urbaine, le soutien à des initiatives locales comme les recycleries, etc., mais aussi travailler sur la question alimentaire et les pratiques alimentaires. Il s'agit aussi au travers de cet axe de travail, c'est-à-dire renforcer les coopérations, de travailler sur l'inclusion en matière d'emploi et d'activité économique. Et évidemment, nous mettons en œuvre le fameux pacte qui voit une quarantaine d'entreprises s'engager sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour insérer des jeunes gens et des adultes au chômage dans le cadre de ces entreprises, de manière à ce qu'ils puissent retourner à l'emploi. Il y a le PLIE, le programme local d'insertion par l'emploi, qui nous fait recevoir 500 personnes par an, qui sont donc des gens en assez grande difficulté et en assez grande précarisation, très éloignés de l'emploi. Aujourd'hui, le PLIE intervient à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque et nous l'avons proposé à l'Agglomération à moyens constants puisque nous avons redistribué un peu financièrement nos efforts en matière de gestion du PLIE. Cela pour que nous puissions internaliser tous les postes de référent insertion emploi que nous externalisons auprès d'organismes qui nous les factureraient relativement cher, on a fait des économies en les internalisant et de ce fait, on a pu proposer à l'Agglomération d'étendre le PLIE à l'ensemble du Pays Basque. Le deuxième axe, c'est l'intensification du partenariat en matière de cohésion sociale. La question de la cohésion sociale est évidemment primordiale en matière de politique de la Ville puisque l'idée de la politique de la Ville, c'est qu'on réduise le plus possible les écarts qu'il y a entre la population qui habite ces quartiers et qui est précarisée, et la population d'ensemble de l'agglomération qui, elle, l'est moins. Et par définition, elle l'est forcément moins puisque cette population qui habite ailleurs ne fait pas partie des quartiers prioritaires. Donc il faut réduire ces écarts, les réduire au plan économique on vient de le voir, les réduire au plan social en agissant sur un certain nombre de déterminants, l'éducation en est un, j'ai parlé tout à l'heure de la Cité éducative. Mais il faut aussi parler de la santé puisque nous avons une action spécifique qui s'inscrit dans le cadre du contrat local de santé, Sylvie et Françoise, qui nous amènent à avoir une action spécifique pour cette population qui est précarisée, qui évidemment malheureusement n'utilise pas forcément, comme le reste de nos concitoyens, les services médicaux, a peut-être même tendance d'ailleurs à renoncer aux soins, cette population doit être soutenue par ce plan au regard de la santé. Il s'agit également de maintenir, dans le cadre de l'intensification de partenariat, les réseaux que nous avons constitués depuis des années au titre des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et c'est ainsi que, par exemple, nous redistribuons 910 000 euros de subventions à 100 projets associatifs. Ce n'est pas rien, ça fait vivre bon nombres d'associations, qui pour beaucoup d'entre elles sont professionnalisées donc ont des charges salariales importantes, et qui s'adressent à la population sur tout un tas de plans. Et le troisième axe, c'est la poursuite du renouvellement urbain des quartiers prioritaires. On voit bien qu'il y a une nécessité à travailler sur le projet de la Place des Gascons avec en particulier la future maison qu'on a qualifiée de l'ESS qui est effectivement un projet politique de la Ville, mais qui va accueillir en son sein un certain nombre d'activités qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, et la médiathèque - bibliothèque de la Ville de Bayonne. La

restauration évidemment aussi de la Citadelle, donc de l'opération HLM sur la Citadelle avec l'accompagnement par le Contrat de Ville et la politique de la Ville au titre des crédits européens, c'est 1,3 - 1,4 million qui sont positionnés sur ce projet. C'est aussi évidemment tout ce qu'on pourra faire notamment avec la Cité éducative et les crédits qui nous sont affectés autour des écoles primaire et maternelle qui seront regroupées sur le quartier de la Citadelle. Et puis, c'est la redynamisation de la rue Maubec et de la gare, ainsi que de la rue Sainte-Catherine. Il est quand même intéressant de savoir que ces redistributions de ces 910 000 euros de crédits pour le secteur associatif servent évidemment aussi de levier pour les crédits européens. Je pense particulièrement au PLIE puisqu'il est financé à 55 % par les fonds européens, donc l'argent que l'Agglomération met dans le PLIE, 160 000 euros, Monsieur le Maire, ce qui n'est pas rien, c'est un gros effort, c'est un argent qui permet ensuite de bénéficier de crédits européens de façon importante. Voilà rapidement dit, c'est indispensable pour la Ville, nous sommes assurés que les deux quartiers prioritaires, dans ce contrat, ne changeront pas, il a été question un temps qu'éventuellement ils soient modifiés. La nouveauté par rapport au précédent Contrat de Ville, c'est que des quartiers qui étaient en veille peuvent maintenant faire l'objet de financements complémentaires à hauteur de 2 % des enveloppes budgétaires, je pense en particulier pour nous à Habas la Plaine, mais également sur Boucau, un certain nombre de quartiers vont pouvoir à nouveau bénéficier de crédits puisqu'on peut affecter 2,5 % de l'enveloppe globale de nos crédits sur 1,7 million.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Monsieur MILLET-BARBÉ. On sait que vous êtes un sachant sur ces dossiers politique de la Ville et je crois que c'était utile de faire ce point parce qu'on ne le fait pas souvent, d'ailleurs pas plus à la Communauté d'Agglomération qu'ici, et je pense que c'est utile de rappeler cela. Il y avait une demande de prise de parole de Julie BENSOUSSAN et de Jean-Marc ABADIE.

**Mme BENSOUSSAN :** Merci, Monsieur le Maire. Maintenant que je siége toute seule, j'ai le droit de pousser des coups de gueule parce que vous ne l'avez pas dit en introduction du Conseil municipal, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** Alors je le dis, vous n'êtes effectivement plus dans la majorité et vous êtes toute seule à représenter un groupe.

**Mme BENSOUSSAN :** Mais il y a de la place.

**M. ETCHEGARAY :** Bien sûr, mais vous avez d'autres gens seuls dans des groupes ici, c'est Monsieur ESTEBAN. Et vous avez vu que ça ne l'empêche pas d'être force de proposition. Allez-y.

**Mme BENSOUSSAN :** Donc merci, Christian, pour ta synthèse. Moi, je tiens beaucoup à la politique de la Ville qui a pour objectif, tu l'as bien dit, Christian, de résorber les inégalités, les écarts de développement au sein des villes, les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage, un décrochage scolaire bien plus élevé qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins, ça, tu l'as bien rappelé. De plus en plus, la politique de la Ville est contestée, confrontée à des échecs et accusée de gaspillage depuis l'origine. Et à ce procès de

la politique de la Ville, s'ajoute désormais la mise en concurrence avec une France périphérique qui serait moins bien traitée que les banlieues et que les quartiers, et que se confond pour partie avec une ruralité confrontée au dépeuplement, à la perte des services publics et de ses activités économiques. Et ces derniers mois, des associations d'élus (maires, présidents d'Agglomération) tentent de réveiller une politique de la Ville anesthésiée, pour ne pas dire en état de mort cérébrale, appelant l'État à panser au plus vite les plaies des quartiers les plus pauvres, il y a plusieurs tribunes à ce sujet. On ne peut quand même pas dire que les Contrats de Ville n'ont pas accouché dans la douleur, avec les dernières émeutes, on n'a pas eu un sursaut national comme, à mon avis, il aurait dû falloir l'avoir. On ne parle plus des banlieues, on constate un affaiblissement de la politique de la Ville et de sa place dans le discours politique depuis dix ans et même plus, porter des politiques publiques pour les banlieues n'est plus à la mode. Et aujourd'hui malheureusement, ce n'est plus l'efficacité de la politique de la Ville qui est critiquée, mais même sa légitimité et je trouve ça vraiment déplorable. En ce qui concerne Bayonne, j'espère, Monsieur le Maire, que pour la requalification de la Place des Gascons et de l'école primaire de la Citadelle, ce soit fait avant que mes filles aient 18 ans parce que ça fait tellement longtemps qu'on en parle que c'est poussif, c'est aussi accoucher dans la douleur. Merci, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, Madame BENSOUSSAN. Jean-Marc ABADIE.

**M. ABADIE :** En complément des propos tenus par Christian MILLET-BARBE et Julie BENSOUSSAN, c'est un vrai sujet, cela concerne 9% de la population bayonnaise. Réduire les écarts de développement entre les quartiers dits « défavorisés » et leurs unités urbaines, améliorer les conditions de vie des habitants en luttant contre les discriminations sont de nobles ambitions. Je connais bien ces quartiers concernés par le périmètre du Contrat de Ville puisque j'y ai grandi et en partie travaillé. Mais la tâche est rude tant la situation globale des familles ne s'améliore pas particulièrement. Comme on le sait, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ne cesse de s'accroître au niveau hexagonal. Nos quartiers dits populaires n'échappent pas à la règle malgré la qualité des interventions des équipes du GIP DSU qui atténuent par leurs actions et accompagnements cette dichotomie. Heureusement, on en est plus à dire : « Taisez-vous en bas ! » puisqu'il est indiqué dans le document cadre -je cite- qu'il faut « *Multiplier les opportunités de participation des habitants en menant des actions pro actives participatives* ». Dont acte. Alors moi j'ai le chiffre de 800 000 euros, mais il paraît que c'est 910 000 euros, redistribués provenant de l'Etat, du Département et de l'Agglo, ce n'est pas rien. Dont 300 000 euros pour le programme Cité éducative qui concerne pas mal d'écoles de ces quartiers. Pourtant, dans ces quartiers prioritaires de la Ville, les indicateurs sont au rouge sur le taux d'emploi et sur le nombre de familles monoparentales. Traduction : des mères seules avec un ou plusieurs enfants et un chômage plus élevé qu'ailleurs. Et il reste encore un gros travail à faire sur l'accès aux droits. Il y a beaucoup de familles qui se désespèrent, qui abandonnent face soit aux papiers soit à internet. Qui ne font pas de recours, qui voient leurs allocations suspendues et cela c'est un vrai problème. On peut aussi raisonnablement s'inquiéter du trafic de produits stupéfiants existant et de plus en plus présents. Et qui fait peur aux mères et pères de famille du quartier Ste Croix. De ce que nous croyons savoir, ce n'est pas

majoritairement une consommation intramuros. Les clients viennent de partout comme les fournisseurs : le shit pour les consommateurs sans trop de sous et la cocaïne pour les catégories sociales bien plus élevées. C'est un vrai problème complexe à gérer qui ne sera pas contenu sous le seul angle de la répression. Et la France, comme on le sait, a du mal à mettre en place au niveau législatif une autre politique. Sur le plan du zonage, on est loin du périmètre du DSQ en œuvre dans les années 90. D'autant que l'on note une certaine gentrification du côté de la rue Maubec et de la citadelle. Ce qui est intéressant en terme de mixité sociale. Parce que la pauvreté est aussi bien sûr disséminée dans d'autres quartiers. Du coup, l'idée de « s'élargir à des territoires ciblés » par cette zone dite de « pauvreté horizontale » paraît judicieuse sur des interventions du côté du Boucau, à Habas ou au Bedat. Je sais que c'est l'Etat qui décide sur je ne sais quelles données, mais on ne comprend pas pourquoi, même s'il y a une certaine mixité sociale qui s'est développée ces dernières années et de fortes constructions on se demande pourquoi ces quartiers ne sont pas intégrés dans ce zonage du Contrat de Ville. Alors c'est vrai qu'il y a ce financement complémentaire possible en dehors de ces quartiers prioritaires avec ces 2 %. 2 % c'est 10 000-15 000 euros en guise de fond de participation. Cela n'est vraiment pas énorme. Malgré tout, il y a de bonnes nouvelles. Le PLIE est renouvelé jusqu'en 2027 et avec ce gros travail développé par les équipes, bravo à eux. Et la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur 3 ans afin de conforter l'action de certaines associations comme Artotekafé et Graines de liberté qui font un travail remarquable sur Ste Croix depuis maintenant plusieurs années. Bai txalotu behar da elkarte horiek et bereziki ere COB eta ASB kiroleko elkarteak. Milesker entzuteagatik. Donc, je disais auxquelles il faut ajouter aussi ces deux associations du quartier qui font un travail remarquable autour du sport et de l'éducation des enfants de Bayonne que sont le COB et l'ASB.

**M. MILLET-BARBÉ :** S'agissant d'Habas, le fait qu'Habas n'est plus en quartier prioritaire, ça relève d'une chose très simple. C'est que nous avons beaucoup construit dans le quartier, amenant une population qui a davantage de revenus, ce qui fait que dans ce carroyage 200 mètres par 200 mètres, on n'y est plus parce qu'en plus, le carroyage dont je parle, il faut qu'il ait une certaine continuité. Le carreau lui-même qui pourrait être constitué par Habas la Plaine représente les critères sociaux dont on parlait, mais déconnecté des autres quartiers. Il faut qu'il y ait une unité dans ce carroyage qui montre qu'il y a une cohérence d'ensemble sur un quartier prioritaire. Juste pour dire une chose s'agissant de la toxicomanie. Le Contrat de Ville, pour ce qui nous concerne, propose sur les six années qui viennent de renforcer une action en direction de la prévention, de la sécurité publique et de la tranquillité publique. On a toujours eu une action dans ce domaine-là, mais relativement marginale renvoyant au droit commun, c'est-à-dire à la Ville, et en particulier à ce que la police municipale peut faire, le soin d'agir. Là, le Contrat de Ville intègre cette dimension et le procureur de la République, le Maire de Bayonne et moi-même avons proposé une chose, non pas dans une espèce de quantification de nos permanences policières, de nos ilotages, etc., ça existe, nos policiers sont sur le terrain, mais ça ne présente pas un grand intérêt que de le quantifier et de se contenter de le quantifier. L'intérêt, c'est de dire qu'on agit, en particulier s'agissant du commerce de la drogue, de façon autant que possible préventive, ce qui fait que la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives

(MILDECA) lance un appel à projets et nous, nous y répondons. Il consiste à dire que sur ces quartiers-là, il faudrait qu'on fasse un travail qui permette préventivement de nous adresser aux familles et aux jeunes qui n'ont pas encore versé dans le commerce de la drogue, des gamins préadolescents qui ont souvent des frères malheureusement installés dans ce commerce, pour les empêcher de basculer à leur tour dans ce commerce. Ce qui fait qu'il y a un programme d'action qui est en train d'être établi avec le GIP-DSU pour effectivement répondre à cet appel à projet, mine de rien ce sont 80 000 euros par an qui nous seront proposés sur 3 ans, 240 000 euros sur 3 ans avec un processus renouvelable puisque ça ne peut pas être une action « coup de poing », c'est forcément une action qui s'inscrit dans le temps. Donc là, on va agir de cette manière sous l'égide du CLSPD puisque par définition, c'est le CLSPD qui peut conduire ce genre de mesure, mais c'est inscrit comme étant la contribution de la Ville de Bayonne à ce processus de prévention du basculement dans la délinquance.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Oui, M. ESTEBAN, ensuite M. ERREMUNDEGUY.

**M. ESTEBAN :** Oui, c'était pour une question. Effectivement, comme Jean-Marc ABADIE, je constate le taux de pauvreté qui atteint 34 %, c'est-à-dire les personnes vivant sous le seuil de pauvreté qui est évalué à peu près à 900 euros, donc ça peut être 200, ça peut être 300 ou 400, c'est un niveau très bas. La question de l'alimentation est assez fondamentale dans ce cadre-là, c'est vrai que le projet d'ESS s'intéresse à la question de l'alimentation, je ne suis pas persuadé qu'Otsokop soit vraiment la formule adaptée, à moins qu'ils aient prévu une évolution de leur structure. Par contre, je voulais savoir où en est le projet de ferme urbaine qui avait été proposé en 2020, Graines de liberté devait être associé à ce projet dans une zone que finalement on a quand même urbanisée. Merci.

**M. MILLET-BARBÉ :** Le projet de ferme urbaine, pour l'instant, a pris corps au moins dans sa première dimension sur 5 000 mètres carrés qui ont été pour le moment alloués par l'Agglomération, puisque c'est un terrain de l'Agglomération, à Graines de liberté qui le gère. Nous avons fait une étude, commandée d'ailleurs par l'Agglomération pour essayer de déterminer un projet qui aurait pu même imaginer de voir la création d'une SIC permettant pour le coup de gérer un projet plus vaste. En l'occurrence, celui de la production de produits maraîchers, donc de produits de première nécessité pour les populations du secteur. Mais aussi pour organiser un processus de formation aux techniques de la permaculture en l'occurrence, mais d'autres techniques aussi à défaut de pouvoir parler de bio puisque par définition le bio est beaucoup plus complexe, la préparation des terrains est autrement plus complexe, etc. Et l'on peut arriver à de bons résultats avec notamment les techniques de la permaculture. L'étude a conclu à la faisabilité, par contre elle conclut aussi à une chose, c'est aux coûts qui seront notamment induits par les aspects de la formation puisqu'il s'agit de recruter des personnels compétents qui viendront former la population, celles et ceux qui habitent dans le quartier et qui souhaiteront se former. On n'est pas encore là pour le moment parce qu'au niveau de l'Agglomération, rien n'est décidé, on doit y réfléchir. Ce qui a été décidé, c'est que le terrain mis en disposition est bien mis en culture, que la population est invitée avec Graines de liberté à participer au processus de production, que la population

bénéficie de ce processus de production en bénéficiant des produits qui sont actuellement proposés. Dans les mois et les années qui viennent, dans le cadre de ce Contrat de Ville, on va voir comment on peut proposer à l'Agglomération quelque chose de plus structuré visant à la création de la fameuse ferme pédagogique.

**M. ETCHEGARAY :** Cyrille LAIGUILLON a demandé la parole, Alain LACASSAGNE a demandé la parole, Mathieu BERGÉ a demandé la parole, allons-y.

**M. LAIGUILLON :** Je vais être bref, j'aimerais un peu repeindre ce tableau, tu l'as dépeint un peu en noir et blanc, mais il n'y a pas que ça. Pour moi, les quartiers prioritaires ont aussi été une très bonne richesse et tu m'as eu quand j'étais un peu plus jeune et tu as travaillé avec moi, après sur la fin tu n'as pas été bon. Mais c'est aussi une richesse énorme, il y a aussi des personnes qui ont réussi dans les quartiers prioritaires, que ce soit dans le monde du sport, dans la culture, mais aussi des personnes qui ont monté leur entreprise, c'est une richesse culturelle, je n'en garde que de beaux souvenirs. Certes, il y a des problèmes un peu plus qu'aux Arènes, mais franchement, je ne regrette pas d'avoir vécu sur ce quartier prioritaire, j'ai connu Christian quand j'étais très jeune et je sais tout ce qu'il a fait, tout ce que le GIP-DSU a pu faire aussi avec la politique de la Ville. Par exemple, le festival Points de vue, on peut le faire sur les fresques sur Bayonne Nord, le fait de faire vivre aussi des associations, la Super fête, les Mémorables, c'est tout ça aussi qui fait qu'il fait bon vivre avec Bayonne et les quartiers prioritaires. La preuve, dès que j'ai pu revenir, j'ai été dans les quartiers, mes parents ne veulent plus partir parce qu'ils sont bien aussi. Je voulais juste mettre un peu de couleurs parce que la vie dans les quartiers, c'est beaucoup de couleurs et beaucoup de beaux souvenirs.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, ça y est, les couleurs sont plus claires. Alain LACASSAGNE veut participer à cet élan.

**M. LACASSAGNE :** Je participe à l'élan, d'autant plus que Cyrille a pris quelques-uns des éléments que je voulais développer, notamment par rapport à cette richesse des quartiers parce que si Bayonne est singulière, elle est aussi plurielle et on accueille de nombreux publics. Moi aussi, j'étais au Bedat et c'est vrai qu'on était presque voisins avec Jean-Marc ABADIE, finalement on se rejoint dans d'autres domaines. Et je voulais dire aussi que si Bayonne est plurielle et qu'elle est en capacité d'accueillir des personnes qui ont des revenus faibles, c'est que toujours les maires, que ce soit Jean GRENET et notre maire actuel Jean-René ETCHEGARAY, notre majorité a toujours souhaité continuer, je ne vais pas ouvrir le débat notamment par rapport au PLH, à accueillir des populations de niveau PLAI parce que certaines communes ne le font pas. On est en capacité d'accueillir des personnes avec des revenus de PLAI, mais en même il faut aussi créer de la mixité dans les quartiers, c'est tout ce que je voulais dire.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Mathieu BERGÉ.

**M. BERGÉ :** Je vais faire juste un peu de politique, mais je crois que ça va tous nous mettre d'accord, c'est pour reprendre les propos de Julie BENSOUSSAN quand elle évoquait les adversaires à la politique de la Ville, ça reprend un peu les propos de

tout à l'heure de Juliette BROCARD. Je crois qu'il y a une belle unanimité dans ce Conseil municipal et dans cette ville sur la nécessité d'une politique de la Ville, on en voit tous les apports et on y voit tous les attachements. Et tout à l'heure, Julie BENSOUSSAN évoquait des personnes qui remettent en question, il faut dire qui sont ces personnes qui remettent en question la politique de la Ville. C'est l'extrême droite qui évoque un gaspillage, des privilèges pour les populations de la politique de la Ville, qui bénéficieraient de crédits, qui leur donneraient accès à des privilèges qu'on n'a pas dans le reste du territoire. Donc je pense que c'est bien, ici tous ensemble, de réaffirmer une belle unanimité pour le soutien à la politique de la Ville que nous comptons collectivement mener sur notre territoire bayonnais.

**M. MILLET-BARBÉ :** Juste pour dire une chose et aller dans le sens de ce que vient de dire Mathieu. Que seraient ces quartiers aujourd'hui si la Ville ne les investissait pas comme elle le fait avec le maillage social en termes d'associations diverses et variées, sportives, sociales, etc., et si le Contrat de Ville n'existait pas. D'ailleurs, on tremble à chaque fois au moment du renouvellement en pensant qu'éventuellement, nous pourrions sortir des critères de la politique de la Ville parce qu'on est presque limite, c'est-à-dire qu'on est confortable en définitive au regard de l'État. Mais c'est bien parce qu'il y a une action prolongée sur le temps et notamment au niveau de la Ville elle-même par l'intervention qu'elle a depuis des décennies.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. On n'a pas cité ici Jean-Louis BORLOO, c'était presque sur la langue de Julie BENSOUSSAN parce que je sais combien elle a apprécié le travail de ce grand homme politique. Personne n'a succédé à Jean-Louis BORLOO véritablement, il n'y a pas aujourd'hui de ministère de politique de la Ville, ni de secrétariat d'État, il paraît qu'on le trouve quelque part au sein de la cohésion des territoires au ministère de Monsieur BÉCHU, mais il n'y a pas aujourd'hui à proprement parler de ministère. Et ça, on peut le regretter infiniment parce que cela est indiscutablement nécessaire. Je mets aux voix, il y a un consensus parce qu'on l'a vu au travers de tout ce qui vient d'être dit. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Et merci à tous de vos interventions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **27. Convention de mise à disposition d'agents des services municipaux de la Ville de Bayonne auprès du Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime**

**M. ETCHEGARAY :** 27, Madame DURRUTY.

**Mme DURRUTY :** Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'agents des services municipaux de la Ville de Bayonne auprès du Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime. Pour assurer sa compétence voies vertes, le Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime doit pouvoir s'appuyer sur une organisation administrative, technique et financière. Dans cette perspective, eu égard aux différentes spécialités professionnelles nécessaires et compte tenu du caractère restreint de la compétence

exercée par le syndicat, ce dernier sollicite le renouvellement, pour l'année 2024, de la mise à disposition de trois agents de la Ville de Bayonne selon les temps travaillés et les modalités de remboursement définis en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de ces mises à disposition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28. Modification du tableau des effectifs**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 28, Mme DURRUTY.

**Mme DURRUTY :** Oui, délibération classique concernant la modification du tableau des effectifs. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs tel que détaillé en note explicative de synthèse qui comprend la création de 13 postes.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, vous ne prenez pas part au vote. Merci, la délibération est adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

**SOLIDARITES**

**29. Convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération Pays basque pour le fonctionnement du centre Pausa**

**M. ETCHEGARAY :** Madame LAUQUÉ, le rapport 29.

**Mme LAUQUÉ :** La convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération pour le fonctionnement du centre Pausa. Le centre, situé quai de Lesseps, assure l'accueil transitoire de migrants et répond ainsi à une urgence humanitaire. Initialement placé sous la responsabilité financière et opérationnelle de la Communauté d'Agglomération, le dispositif a évolué depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, la gestion du site étant désormais confiée à la Ville de Bayonne. Dans ce cadre, des conventions successives ont été signées avec la CAPB afin de compenser intégralement les dépenses engagées par la Ville. La convention de gestion correspondante est arrivée à échéance au 31 décembre 2023. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de son renouvellement pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse. Je rappelle les chiffres, nous sommes

heureux d'accueillir ces migrants, en janvier 980 personnes, en février 1 300 et à ce jour pour le mois de mars 930.

**M. ETCHEGARAY :** Il y a des chiffres record, avec toujours le principe que ça ne dépasse pas trois jours en principe, et ce centre fonctionnant d'une manière assez remarquable avec finalement une forme d'acceptation de l'État. Ils sont en situation irrégulière, personne n'a jamais dit le contraire, sauf que notre devoir d'humanité nous amène à faire ce que l'on fait et on est tous d'accord. Du reste, il y a une belle unanimité, que ce soit ici ou à la Communauté d'Agglomération pour considérer que surtout le Pays Basque qui connaît cette question de l'exil, connaît ces sujets de territoire et a donc toujours eu une attitude remarquable dans cette affaire. C'est la Ville de Bayonne qui assure au plus près la gestion, et le financement est assuré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, c'est heureux parce que c'est près d'un million d'euros par an que cela représente. Sachant que, Madame LAUQUÉ, nous avons sept équivalents temps plein et que vous assurez un regard sur le fonctionnement de ce centre puisque c'est vous qui avez le rapport direct au quotidien. Je propose de mettre aux voix. Pas d'abstentions, pas de votes contre, délibération adoptée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**30. Convention de partenariat entre le Centre hospitalier Côte Basque et la Ville de Bayonne pour le dispositif Equipe Mobile Santé Vulnérabilité (EMSV)**

**M. ETCHEGARAY :** Madame LAUQUÉ encore, le rapport 30.

**Mme LAUQUÉ :** Il s'agit de la convention de partenariat entre le Centre hospitalier de la Côte Basque et la Ville de Bayonne pour le dispositif Equipe Mobile Santé Vulnérabilité. Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et le Centre hospitalier afin d'apporter les soins nécessaires aux migrants accueillis au sein du centre Pausa. Afin d'améliorer l'offre de soin en fonction des besoins, il est proposé dans les conditions définies par la note explicative de synthèse, d'approuver les modifications apportées à cette convention qui permettront la mise en place d'un nouveau protocole visant à la mobilisation de l'Équipe Mobile Santé Vulnérabilité. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention actualisée.

**M. ETCHEGARAY :** L'occasion de dire que dès le départ, le Centre hospitalier a joué un rôle majeur. Ces migrants viennent avec des problèmes de santé, surtout au départ d'ailleurs et un peu moins maintenant, et le Centre hospitalier a été très spontanément au cœur du dispositif. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstentions ni de votes contre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

### **31. Syndicat intercommunal de la Nive maritime - Election d'un nouveau délégué suppléant de la commune**

**M. ETCHEGARAY** : Rapport 31, dernier rapport qui concerne le Syndicat intercommunal de la Nive maritime et c'est l'élection d'un nouveau délégué suppléant de la commune. Monsieur Serge ARCOUET a fait part de son souhait de renoncer aux fonctions qu'il exerce au sein de ce syndicat. Il est donc proposé de procéder, conformément aux dispositions du Code, à l'élection au scrutin secret du délégué suppléant, il y a une erreur dans la délibération. En application des dispositions, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, oui, d'accord. Le candidat est Lionel SEVILLA qui confirme, merci. C'est un syndicat qui est appelé à disparaître !

*(Applaudissements)*

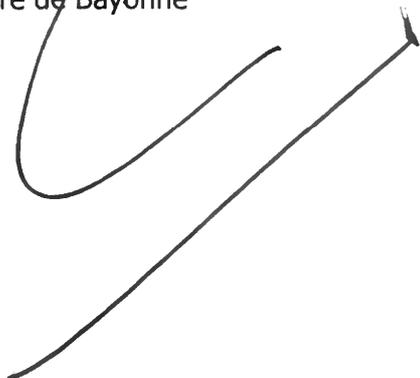
**M. ETCHEGARAY** : Pour autant, ce n'est pas un liquidateur que l'on élit là parce que ce syndicat va continuer à exercer ses fonctions le temps que la Communauté d'Agglomération vote pour l'entière, on ne va pas entrer dans des conditions techniques. Merci à Lionel SEVILLA de bien vouloir faire ce travail. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Unanimité, bravo.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. ETCHEGARAY** : Le prochain Conseil municipal, c'est le 30 mai prochain toujours à la même heure. Je vous remercie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*

Le Président  
Jean René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne



Le secrétaire,  
Mathieu SUSPERREGUI  
Conseiller Municipal

